This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EX
FIDE
FORTIS

MÉMOIRES

DE

MADAME LA MARQUISE

DE

POMPADOUR,

Où l'on trouve un Précis de l'Histoire de la Régence, les motifs des guerres et les traités de paix, les ambassades, les négociations dans les différentes cours de l'Europe, les intrigues secrètes, le caractère des généraux, celui des ministres, d'Etat, la cause de leur élévation, le sujet de leur disgrace, et généralement tout ce qui s'est passé de remarquable à la cour de France pendant le règne de Louis XV.

ÉCRITS PAR ELLE-MÊME,

ET PUBLIÉS PAR R. P.

Suivis de sa Correspondance avec le maréchal de Saxe, le duc de Boufflers, le maréchal de Belle-Isle, M. d'Argenson, le comte de Maurepas, le duc de Nivernois, le cardinal de Bernis, le marquis de Vandière, le duc de Mirepoix, le duc de Richelieu, la reine de Hongrie, etc.

Ornés de Portraits.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez Vᵉ. Lepetit, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, nº. 2.

1808.

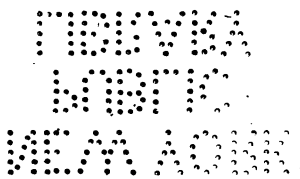

MÉMOIRES

DE

MADAME LA MARQUISE DE POMPADOUR.

Louis XIV, sur la fin de ses jours, était devenu faible et indécis. La peur du diable le remplissait de frayeurs mortelles. L'impitoyable jésuite lui avait mis dans l'esprit que l'affaire des molinistes était la cause de Dieu : il en voulait sur-tout au cardinal de Noailles, et il osa proposer à son pénitent de le déposer juridiquement. La mort de ce Prince apporta quelque trêve à cette tracasserie, qu'on appelait *la Constitution.*

Le duc d'Orléans, qui n'aimait ni

les papes ni les évêques, et qui méprisait les bulles, pour se débarrasser des molinistes et des jansénistes, établit un conseil où leurs affaires devaient être traitées séparément de celles du reste de la monarchie. Il voulait par-là leur ôter une considération qui auparavant les avait rendus importans ; mais cette sage précaution devint inutile : ces gens-là voulaient figurer dans l'État, ils en appelèrent à un concile national. C'était secouer le joug de l'administration, pour en créer une qui en fût indépendante. Le régent bannit et exila des prêtres et des évêques ; mais ce remède ne faisait qu'aigrir le mal ; parce qu'il augmentait l'opiniâtreté des deux partis. Les jansénistes et les molinistes formèrent alors deux factions, qu'on distingua sous les noms d'*acceptans* et de *refusans*. Les acceptans appelaient les refusans des héré-

tiques, et les refusans nommaient les acceptans des schismatiques.

La fureur sur la grace efficace allait devenir plus vive que jamais, lorsque le régent établit le système. Alors l'avarice fit ce que le pape et le roi n'avaient pu : on ne pensa qu'à gagner de l'argent. Les noms de jansénistes et de molinistes furent presque oubliés. Ce qui contribua peut-être le plus à cet oubli, ce fut le mépris et le ridicule que le duc d'Orléans répandit sur cette dispute, qu'il traitait de minutie, au lieu que Louis XIV l'avait traitée d'affaire d'État.

Les guerres qui survinrent après, sous le règne de Louis XV, achevèrent de faire oublier les jansénistes et les molinistes : ce n'est pas que de temps à autre il n'y eût quelques escarmouches sur la prédestination ; mais comme l'affaire n'était pas générale, on n'y faisait pas beaucoup d'attention.

Cependant la dispute n'était pas encore éteinte ; c'était un feu caché sous la cendre. En 1750 les molinistes commirent les premiers actes d'hostilité ; ils refusèrent les sacremens aux malades du parti opposé, sous prétexte qu'ils n'avaient point de billets de confession.

Le parlement s'en mêla : on punit des prêtres, on exila des curés, ce qui donna encore aux deux partis une considération que le duc d'Orléans leur avait fait perdre. Cette querelle fit naître une nouvelle discussion : on demandait si le parlement voulait se mêler de cette affaire, et s'il avait droit d'exiler ceux qui, en refusant d'administrer, ne faisaient qu'obéir à leurs évêques.

Les jansénistes disaient que la police était de droit supérieur à celui même de l'église, parce que sans elle il n'y aurait ni ordre ni subordination dans

un État, et ils ajoutaient que l'administration des sacremens est la première partie de cette police, etc., etc.

Les molinistes répondaient que, dans le spirituel, ils ne reconnaissaient d'autre supériorité que celle du pape et des évêques; que le parlement ne devait se mêler que de l'état politique; que le royaume du ciel avait été confié à des pasteurs, et non pas à des conseillers.

Cependant les sujets continuaient de mourir sans communion; on punissait les curés, mais le mal restait toujours. Cette affaire répandait une amertume sur les jours de Louis XV. Les Bourbons ont toujours été fort sensibles aux révolutions causées par la religion. La cour se donna plus de mouvement pour ces billets de confession, qu'elle n'en avait jamais eu pour l'affaire la plus importante de l'Europe. Il fallut souvent forcer les

prêtres et employer des soldats pour les obliger à administrer. Depuis la naissance de Jésus-Christ on n'avait jamais eu recours à la baïonnette pour faire conférer ce sacrement. C'était un scandale à la vérité ; mais le plus grand était de voir des sujets, à l'article de la mort, demander la communion, et être refusés.

Le roi me dit un jour : « Ces gens-là m'inquiètent. Si cela continue, je serai forcé de faire chasser tous les curés, et d'ordonner que les paroisses soient desservies par les capucins, qui sont entièrement soumis à mes volontés, etc. »

(1) Une affaire plus importante encore que celle de la constitution, vint occuper la cour. Il était question de l'élection d'un roi des romains. La Maison d'Autriche, toujours at-

(1) 1791.

tentive à sa grandeur, porte ses vues jusques sur l'avenir. Charles VI, par une prévision fastueuse, avait su engager les souverains de l'Europe à devenir les instrumens de son ambition, même après sa mort. Marie-Thérèse, de son vivant, voulut assurer le trône de l'empire dans sa Maison par cette élection.

C'était à un prince qu'on pouvait regarder comme Lorrain, à qui elle voulait conférer le titre d'héritier présomptif; car Charles VI, était mort sans enfans mâles, et la Maison d'Autriche s'était éteinte avec lui. Les cercles de l'empire voyaient dans cette démarche un plus grand despotisme encore que celui qui avait été exercé par le dernier empereur. Non seulement l'empire dont la constitution est élective, devenait héréditaire, mais même il passait dans une famille étrangère: on se plaignit, mais voilà tout. Il y a environ un siècle que les petits

princes d'Allemagne ne peuvent exercer d'autre vengeance à l'égard de la Maison d'Autriche, que de murmurer contre elle.

Marie-Thérèse, qui connaissait la supériorité de ses forces sur celles de ceux qui pouvaient s'opposer à ses desseins dans le nord, s'adressa aux autres cours de l'Europe. La France fut une des premières à qui elle fit part de son plan. Le roi me communiqua les raisons de l'ambassadeur autrichien, qui les avait adressées à M. de Puisieux, et que ce ministre avait rédigées par écrit. Elles sont dignes de la postérité par la tournure que l'ambition leur donne.

« Les malheurs encore récens de l'Europe, disait cet agent, à la mort de Charles VI, qui laissa le trône de l'empire vacant, doivent porter les princes chrétiens à en prévenir de semblables. L'empereur aujourd'hui

régnant jouit d'une pleine santé, et nous osons présumer que Dieu lui accordera une longue vie; mais si, par quelqu'accident attaché à l'humanité, il venait à mourir, la chrétienté serait plongée dans les mêmes abîmes où elle se trouva après le décès du précédent empereur. Il est donc de l'intérêt de toutes les puissances de l'Europe, de prévenir la guerre. Ce fléau qui abyme tout, réduit les peuples dans la dernière désolation. La vacance de l'empire a causé des malheurs qui ne finiront pas sitôt : que serait-ce, si de nouvelles vicissitudes venaient se joindre aux anciennes?

» On ne saurait prendre trop de précautions pour fermer la porte d'avance aux maux qu'on ne serait plus à temps de prévenir lorsqu'ils seraient arrivés.

» L'élection d'un roi des Romains

prévient les vues des princes qui auraient des desseins. Le couronnement fait, il n'y aura plus ni cabales, ni intrigues pour devenir chef de l'empire. On se donne des mouvemens pour parvenir à la possession d'un sceptre lorsqu'il est vacant, mais on n'y pense plus lorsqu'il est occupé.

» Il est vrai que l'archiduc Joseph, en cas de mort de l'empereur, n'est pas en âge de gouverner ses états; mais les maux de la minorité ne sont pas comparables à ceux qu'éprouverait l'Europe par la privation d'un chef de l'empire.

» Ce n'est point que la reine de Hongrie craigne une révolution qui prive ses héritiers d'un trône qui est devenu l'apanage légitime de sa famille; elle voudrait, en prévenant les guerres, épargner du sang répandu inutilement.

» L'Europe, après la mort de Charles VI, a fait voir son impuissance à faire un empereur. L'électeur de Bavière, qui fut placé sur ce trône par des armées étrangères, y fut toujours chancelant. Il aurait nécessairement abdiqué la couronne, si la mort ne la lui eût enlevée, etc. »

J'ai remarqué que les ambassadeurs oublient presque toujours le droit des gens des princes, lorsqu'il est question de leurs intérêts personnels. L'agent de Vienne invitait la France à renverser les fondemens de la constitution impériale, en rendant cette couronne héréditaire, d'élective qu'elle était auparavant; il oubliait que la maison de Bourbon, à ce qu'on m'a dit, s'était rendue garante par le traité de Westphalie des libertés et des priviléges de l'empire; et on ne se souvenait pas que l'élection d'un roi des Romains dépendait du consentement

des électeurs dans une diète convoquée tout exprès pour cette élection.

Le roi, après avoir lu le mémoire, demanda à M. de Puysieux ce qu'il pensait de cette affaire. *Sire*, lui répondit le ministre, *il faut consentir à tout. Les affaires d'Allemagne ne valent plus la peine que la cour de France s'en méle. Le roi de Prusse est aujourd'hui assez puissant pour soutenir l'équilibre dans le Nord, et empêcher que la maison d'Autriche ne domine sur la vôtre. Notre rôle donc aujourd'hui doit être celui d'un spectateur.*

Ce ne fut pas le sentiment du conseil; mais ce n'est pas la première fois qu'un homme a mieux pensé qu'une assemblée.

La cour de Vienne s'intriguait en même temps dans toutes les autres cours de l'Europe, pour les disposer à cette élection. Celle d'Angleterre

représentait à M. le marquis de Mirepoix, qu'il était de l'intérêt de la France qu'elle se prêtât à faire un roi des Romains, sans doute parce que c'était le sien. Cette cour alla plus loin dans la suite. George II s'avisa de dire que l'élection d'un roi des Romains était indépendante du collége électoral, c'est-à-dire, que la dignité de l'héritier présomptif de l'Empire pouvait être conférée sans la délibération des électeurs; ce qui rendait la couronne impériale tout-à-fait héréditaire.

Je me souviens que tous les mémoires de ce temps-là convenaient que l'archiduc était fort jeune; mais ils ajoutaient tous qu'il valait encore mieux avoir un Empereur en minorité qu'une vacance du trône, c'est-à-dire, qu'on convenait d'une succession réglée.

Un politique de notre cour, à qui

je parlai de cette élection, me dit qu'il y avait un article dans le Traité de Westphalie qui réglait cette affaire. Il y est dit en termes formels qu'*on ne procéderait point à l'élection d'un roi des Romains, à moins que l'Empereur régnant ne fût hors de l'Empire, et que son intention ne fût d'être absent pendant longtemps, ou pour toujours, ou que son grand âge ne lui permît plus de veiller à l'administration, ou qu'il ne parût quelque grande nécessité d'où dépendrait le salut de l'Empire.* Mais les traités ne sont jamais suivis, et on ne parlait non plus de celui-ci que s'il n'avait jamais existé.

Il n'y avait que le roi de Prusse qui plaidait la cause du collége électoral; il avait ses raisons. L'élection d'un roi des Romains assurait l'Empire à la Maison d'Autriche, et bien des gens ont cru qu'il y avait pensé.

Il n'y a point d'ambition qui n'entre dans le cœur d'un Prince qui est assez puissant à la guerre pour être le vainqueur de plusieurs nations.

Je reviens à Versailles, d'où la proposition du roi des Romains m'a éloignée. Louis XV, comme je l'ai dit ailleurs, étoit moins accablé d'affaires qu'il ne l'avait été pendant la guerre. La paix lui laissait un loisir qui faisait la félicité de ma vie, souvent je l'avais vu s'éloigner à regret. La Flandre me l'avait enlevé plusieurs fois, mais le traité de paix me le rendit entièrement. Sa confiance en moi augmentait tous les jours; il me faisait part de ses peines, car les rois en ont et comme hommes et comme princes.

Louis XV se plaignait souvent de n'avoir point d'amis; il me disait qu'il avait souhaité mille fois d'être simple particulier, pour goûter les effets de la sympathie que les rois n'éprouvent

jamais. « Je ne distingue pas plutôt un de mes sujets, ajoutait-il, par quelque charge considérable, que cent autres, jaloux de cette faveur, sont indisposés contre moi, sans que je gagne l'affection de celui à qui je l'ai accordée. Celui-ci se plaint de ce que je n'ai pas assez fait pour lui, et ceux-là de ce que je n'ai rien fait pour eux. Tous aiment la faveur, aucun n'aime le roi. Je ne vois autour de moi que des ames vénales, vendues au faste et à l'ostentation. L'intérêt est le seul mobile qui fait agir les hommes; ils seraient sans action, si les graces qui découlent du trône ne les mettaient en mouvement. Il y a un autre inconvénient attaché au sceptre ; je veux dire qu'il n'est guères possible aux rois de distinguer les gens de bien de ceux qui ne le sont pas. Ils se ressemblent si fort, qu'on les confond presque toujours ensemble; car, à la

cour, le vice et la vertu portent la même livrée. Je vois autour de moi une quantité de gens que je soupçonne de n'avoir point d'honneur; mais quand je veux les approfondir, mon rang m'empêche de percer le voile qui les couvre. Ils me sont impénétrables; cependant il faut que je les emploie pour le service de l'État, et de-là naissent les malheurs publics dont je suis responsable à mon régne et à la postérité.

» Lorsque j'ai un choix à faire, et que je me suis décidé pour un de mes sujets, il semble que toute la France soit d'accord pour me tromper; on me vante ses talens, son mérite et sa vertu. Je ne trouve pas un seul honnête homme dans le royaume qui me parle de ses vices; car on a peur de déplaire à celui qui vient d'obtenir ma faveur, et c'est à cette crainte qu'on me sacrifie avec l'État.

» Si, au contraire, je retire ma confiance à un ministre ou à quelqu'autre grand en place, on me le dépeint comme un homme sans capacité et sans génie; ceux qui m'en ont dit du bien, m'en font alors un portrait affreux: on compte ses fautes et les moyens malhonnêtes qu'il a employés pendant le temps de son administration; enfin, souvent on m'indispose tellement contre lui, que je suis dégoûté de l'employer, quand même sa retraite et les réflexions lui donneraient par la suite des qualités utiles à l'État.

» Un roi patriote est le plus malheureux mortel qui existe. Il voudrait rendre son peuple heureux, et il trouve par-tout des gens qui l'en empêchent. Les ministres sont les premiers à abymer l'État; il leur faudrait employer trop de peines et de soins pour corriger les abus, ils

ont plutôt fait de laisser les choses comme elles sont : cependant les désordres se perpétuent ; et lorsque le monarque, ami de ses sujets, veut y remédier, il y trouve des obstacles invincibles ; car l'habitude d'une malheureuse et longue administration prend à la fin la place des lois et des coutumes, etc., etc.

Une autre fois Louis XV me parlant avec la même confiance sur le même sujet, s'exprima ainsi : « Les rois sont d'autant plus malheureux, que leurs ministres, pour l'ordinaire, leur cachent l'état des choses ; les souverains sont toujours les derniers à être informés des malheurs de l'État, on craindrait que cette connaissance ne les portât à prendre les rênes du gouvernement, et tout le monde cherche à les éloigner des affaires. Dans l'immensité des détails d'une vaste monarchie, ils sont obligés de se confier

à des ministres, et ces ministres les trompent presque toujours. Lors de la dernière guerre, je consultai ceux qui étaient à la tête de l'administration, pour savoir si l'avantage des victoires pouvait balancer les malheurs inévitables des batailles : ils m'assurèrent tous que la gloire de mes armées pouvait seule rétablir la monarchie et lui donner un éclat d'autant plus solide, qu'elle ne le devrait qu'à ses propres forces.

» J'ai trouvé à la paix qu'ils m'en avaient imposé : mes sujets sont malheureux, accablés par la guerre ; il faut plusieurs lustres pour les rétablir, et si de nouveaux troubles surviennent ils ne seront jamais heureux, etc., etc.

Je me plaignais aussi quelquefois à mon tour. « Sire, disais-je au roi, mes afflictions, pour être d'une nature différente des vôtres, n'en sont pas moins sensibles. Je suis en butte à

toute la France. La famille royale est déchaînée contre moi. M. le Dauphin m'expose à toutes les mortifications qui dépendent de lui; vos ministres me regardent comme une roche fatale contre laquelle tous leurs projets vont échouer. Je m'attire le mépris des premières maisons de la France, par la seule raison que Votre Majesté me croit digne de son estime.

» Ces gens mal-intentionés me reprochent le désordre des finances; on dirait que je suis chargée de leur administration : bien des personnes m'accusent d'avoir tout l'argent du royaume; elles mettent sur mon compte les dettes de la nation. Si un ministre manque à son devoir, on m'en rend aussitôt responsable : on crie contre moi lors de son élévation, et l'on se plaint de moi dans le temps de sa disgrâce.

» Les malheurs des affaires poli-

tiques me sont imputés; on prétend que je décide seule de la guerre et de la paix; du moins a-t-on dit que j'aurais pu prévenir les siéges et les batailles, comme si le sort de l'Europe était dans mes mains. S'imagine-t-on aussi que les cours étrangères sont d'accord avec moi?

» On me rend coupable des méprises de vos généraux; ils ne perdent pas une bataille, ne lèvent pas un siége, qu'on ne m'en attribue la faute. Leurs divisions, leurs brouilleries personnelles sont mon ouvrage.

» La misère publique, suite d'une mauvaise administration et des malheurs des temps, m'a été attribuée, comme si elle eût été mon crime: la populace de Paris me hue, elle a souvent formé le dessein d'arrêter mon carosse, et peu s'en est fallu qu'on n'en soit venu contre moi à ces voies de fait qu'on exerce contre ceux dont

la malversation entraîne la ruine de l'État.

» Mais de toutes mes peines, Sire, la plus sensible pour moi, est de n'avoir fait que des ingrats. Je vous ai souvent importuné pour des gens qui n'ont pas plutôt été sortis du néant d'où je les avais tirés, qu'ils ont oublié et le bienfait et la bienfaitrice. Jusques à présent je compte environ trois mille particuliers, au bonheur desquels je me suis intéressée. La fortune par mes soins les a fait paroître sur un nouveau théâtre, où ils n'ont pas plutôt été placés qu'ils m'ont perdu de vue. »

» Dans ce grand nombre, je n'en ai pas trouvé un seul qui fût sensible, comme il le devait, à la reconnaissance. Plus leur élévation a été grande et moins leur gratitude l'a été. Quelques-uns même ont cabalé contre moi, et ont cherché à me détruire. Ceux que

je croyais mes meilleurs amis, et qui auraient dû l'être par les services importans que je leur avais rendus, ont été les premiers à me tromper. J'ai découvert des trahisons qui m'ont fait frémir. Je déteste le genre humain depuis mon séjour à la cour. Ces mortifications ont répandu sur mes jours une amertune qui m'aurait fait mourir mille fois, si la bienveillance dont Votre Majesté m'honore ne m'attachait à la vie, etc. »

(1) La mort du prince de Galles, fils aîné de George II, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, fit quelque sensation à Versailles. On dit que ce prince n'avait point de ces qualités d'éclat qui en imposent par leur brillant; mais ceux qui le connaissaient personnellement, trouvaient en lui des vertus plus solides; un cœur

(1) 1751.

bon, compatissant; une ame tendre, affectueuse; des manières aisées, prévenantes; aimant à faire du bien, ne cherchant jamais à faire le mal; tel était son caractère principal: prince fait en un mot pour rendre un peuple heureux. Il avait épousé une princesse allemande, digne de monter avec lui sur le trône. J'ai souvent plaint le sort de cette dame, sans la connaître. Perdre tout-à-la-fois un époux chéri et une grande couronne, ce sont de ces vicissitudes qui demandent une ame élevée pour les supporter avec fermeté.

Cette mort causa une révolution dans les affaires politiques. La France desirait depuis long-temps que ce jeune prince parvînt au trône. Il ne vivait pas en trop bonne intelligence avec le roi George; le fils contrariait souvent les projets du père; ils se voyaient peu et se parlaient rarement. Cette

disposition faisait espérer qu'un prince si contraire au système présent, serait moins opposé à la maison de Bourbon que ses prédécesseurs. On imaginait être mieux, peut-être eût-on été plus mal. Les fils des monarques qui ceignent le bandeau royal, laissent au pied du trône les préjugés de prince pour adopter ceux de roi.

On prétend que George II ne regretta pas beaucoup son fils. Il se montra à la cour comme à l'ordinaire, et peu de jours après donna audience aux ambassadeurs. Il y avait peut-être un peu d'affectation de sa part. Le caractère de ce prince était de paraître ferme et constant au milieu des événemens les plus malheureux. Toute l'affliction fut pour le reste de la famille royale. On le pleura dans sa maison, et on dit que bien des gens le pleurent encore à Londres.

Cette mort causait une autre inquié-

tude à la nation qui le perdait ; les enfans du prince de Galles étaient fort jeunes, et le roi George était vieux. On craignait par avance les désordres presque inévitables d'une minorité. Pour les prévenir, la princesse de Galles, douairière, fut désignée tutrice du successeur du roi, et régente du royaume jusques à l'âge de la majorité de son fils ; mais il était décidé que cette dame, qui était venue en Angleterre pour porter la couronne, ne serait ni reine, ni régente.

L'affaire du clergé de France qu'on avait crue finie continuait toujours. Les évêques et les grands bénéficiers, du fond des provinces où ils étaient, tracassaient l'État. Ils avaient envie de revenir à Paris ; mais ils ne voulaient pas acheter ce retour par une trop grande somme ; ils marchandaient tant qu'ils pouvaient avec le roi, qui, de son côté, ne voulait point se relâ-

cher. Ils faisaient valoir leurs immunités, et disaient pour raison qu'ils avaient promis au pape de défendre leurs droits. Cette dispute inquiétait la cour ; le tempérament du roi en souffrait : ce fut dans ces momens qu'un évêque s'avisa de venir me parler des prérogatives du clergé. Ce n'était pas assurément bien prendre son temps ; car cette affaire, en donnant de l'humeur au roi, ne pouvait manquer de m'en communiquer. Le prélat fit un grand raisonnement pour me prouver que l'Église ne devait pas se dessaisir de ses richesses. Il remonta au temps de S. Pierre, et regagna insensiblement notre âge, au travers des bulles des papes qui ordonnaient aux gens d'église de garder ce qu'ils avaient. « Monseigneur, lui dis-je en l'interrompant, je n'entends rien à vos prérogatives; mais je sais que le premier de vos devoirs, ainsi que de ceux des

autres sujets, c'est l'obéissance au roi. Arrangez vos bulles et vos immunités comme il vous plaira. Tout corps qui se soustrait aux ordres de son souverain est rebelle, et doit être puni comme criminel de lèze-majesté. »

Il parut beaucoup de mauvais livres contre le clergé pour prouver que la cause du roi était la bonne. Parmi tant d'écrivains qui, dans ces occasions, se préviennent pour ou contre, il s'en trouva un qui donna une brochure ayant pour titre, *Examen impartial des immunités ecclésiastiques*, dont les réflexions étaient très-judicieuses. C'est le seul livre qui ait mérité d'être lu sur ce sujet.

Enfin il en fallut venir au plan qu'on avait proposé, et que j'avais conseillé moi-même au roi, qui était de prendre connaissance des revenus des gens d'église, pour les taxer relativement à leur effectif; et en conséquence la

cour donna ordre aux intendans des provinces d'obliger tous les bénéficiers de déclarer la nature de leurs revenus. En cas de refus on avait mis une clause bien dure ; car il était ordonné que les intendans en feraient la saisie au nom du roi, et qu'ils ne laisseraient aux possesseurs qu'une pension alimentaire. On était sûr par-là qu'ils obéiraient, car des gens accoutumés au superflu, ne pouvaient guères subsister avec le nécessaire.

Le clergé de France commençait déjà à baisser le ton, lorsque le parlement de Paris l'éleva.

Le parlement, au lieu de suivre les volontés du roi, députa, à son ordinaire, pour lui faire des remontrances. Il est rare que dans ces discours qui prennent toujours pour texte le respect et la soumission, il n'y ait quelques termes qui ne sentent l'esprit républicain, qui tend à l'indé-

pendance : souvent même ils portent sur les prérogatives de la couronne.

Le roi, naturellement indécis, avait néanmoins des momens de fermeté dans lesquels il résistait à tout. Il signifia aux députés qu'il voulait que ses édits fussent enregistrés dès le jour même, sous peine de désobéissance et de punition prochaine.

Le parlement était assemblé lorsque ses députés revinrent à Paris ; il n'y avait pas à délibérer, il enregistra. Après cet acte de devoir, auquel on donna le nom de déférence, il y eut une seconde députation à Versailles. Les commissaires de la grand'chambre commencèrent ainsi leur harangue : *Sire, Votre Majesté a ordonné, et votre parlement a obéi.*

Un courtisan dit qu'il fallait borner là tout le discours, et que le reste était inutile.

Le roi me parla le soir de cette af-

faire, et, content d'avoir pris le dessus sur son parlement, il en fut plus gai qu'à l'ordinaire; mais je n'augurai pas bien de cette joie. Un corps, dont la soumission passagère affectait son maître jusques à exciter en lui des sentimens agréables, me parut dangereux.

Louis XV, comme je l'ai dit ailleurs, avait formé l'habitude de me voir. Il ne pouvait plus se passer de ma société. Je lui étais devenue nécessaire; mais ce penchant n'avait point éteint en lui le goût pour les amours de passage. Il s'y livrait par tempérament et s'en repentait par réflexion. Après une aventure galante il était plus assidu que jamais; ses remords le rendaient à lui et à moi-même. J'ose dire que je jouissais de ses infidélités; et sans ce goût, peut-être se fût-il livré à quelqu'autre passion qui l'eût détaché de moi. Je crai-

gnis pendant quelque temps son inclination pour la guerre. J'avais prié Maurice, comte de Saxe, qui lui faisait régulièrement sa cour après les campagnes de Flandres, de ne point lui parler si souvent de siéges et de batailles.

Depuis quelque temps le roi s'était adonné à la politique ; mais elle ne prenait point sur ses amusemens. Il s'y appliquait par cette impulsion bienfaisante, qui le portait naturellement à soulager ses peuples. Il voulut avoir un état présent de l'Europe ; M. de Belle-Isle lui en fournit un. Le roi me le montra ; c'était une topographie politique. Le maréchal entrait dans de grands détails sur la puissance de chaque gouvernement. Il passait l'Europe en revue, et fixait l'état des forces des différens peuples.

M. de Noailles, qui vit cet état de l'Europe, dit « qu'il y avait trop de

géométrie ; que la république chrétienne était sujette à des révolutions qui tiraient leur source de plusieurs causes secondes auxquelles la politique n'avait aucune part ; que souvent on faisait honneur aux cabinets de ce qui n'était que l'effet de la fortune. La France, me dit-il, avait mis en usage toute sa puissance pour acquérir la Lorraine ; le cardinal de Richelieu n'y avait pu réussir ; Mazarin y avait échoué ; le hasard la donna à la France sous le ministère du cardinal de Fleuri.

» Il y avait près de deux cents ans qu'on négociait et qu'on se battait en Europe pour empêcher que la couronne d'Espagne ne vînt à tomber dans une branche de la Maison de Bourbon. Le testament d'un prince faible et languissant la donna en entier à la France, dans le temps même que Louis XIV ne croyait pas devoir pen-

ser à entrer dans le traité de partage.

» Les Anglais n'avaient jamais pu imaginer qu'ils feraient la conquête de Gibraltar, qui leur donnait l'ascendant dans l'Océan et les rendait maîtres de la Méditerranée, lorsque ce même hasard qui donna l'Espagne à la Maison de Bourbon, leur valut la conquête de cette importante place, qu'ils ont toujours gardée depuis, quoique les raisons qui les portèrent alors à s'en emparer ne subsistent plus, etc., etc.

» Si on remontait à l'origine des grands changemens, on trouverait que la fortune gouverne le monde, et que la politique, qui veut commander à tous les événemens, est de trop dans les cabinets des princes. Il ajoutait que ces énumérations de la puissance des états de l'Europe sont inutiles, parce que ce n'est pas la force qui règle le destin des gouvernemens, mais une

certaine combinaison d'accidens ; contre lesquels les négociations et les armées ne peuvent rien.

Je ne me rappelle point ici les termes de ce mémoire de M. de Belle-Isle, je me souviens seulement que l'auteur, dans sa conclusion, s'exprimait ainsi : Tous les grands états de l'Europe ne peuvent point nuire à la France : la Prusse seule est à craindre et l'Angleterre à redouter. »

Quoique le Roi, depuis quelque temps, prît plaisir à parler d'affaires d'état, il avait la politesse avec moi de ne pas trop s'en entretenir. Malgré ce que j'ai dit de son air sombre, Louis XV est l'homme le plus aimable de la France dans le tête-à-tête. Il a des jours d'une gaieté et d'un contentement qui inspirent aux autres la joie et le plaisir.

J'ai parlé souvent de sa bonté, je vais en rapporter un trait. Un soir

après être resté assez tard dans mon appartement, il me dit qu'il ne dînerait pas le lendemain avec moi (ce qu'il avait souvent coutume de faire), parce qu'il devait se rendre à Marly, où il passerait une grande partie de la journée. Ce même jour, Marigni mon frère vint me voir dans la matinée, et comme je me trouvais seule, je le retins à dîner : il s'entretint quelque temps avec moi, et sortit pour aller se promener dans le parc de Versailles, en attendant l'heure de se mettre à table.

Cependant le roi, qui devait monter à cheval, changea de dessein. Au lieu d'aller à Marly, il rentra chez moi et me demanda à dîner. Il remarqua une table avec deux couverts, et comme la veille il m'avait prévenu de son départ, il en fut surpris et voulut savoir à qui était destiné le second couvert. « Sire, lui dis-je, mon frère est

» venu me voir ce matin, et comme » j'étais seule, je l'ai invité à dîner » avec moi ; mais puisque Votre » Majesté me fait elle-même cet hon- » neur, je vais lui faire dire qu'il ne peut le partager. » *Non*, reprit le roi, *votre frère est de la maison, au lieu d'ôter le couvert qui était préparé pour lui, il n'y a qu'à en ajouter un de plus, nous dînerons tous les trois ensemble.* Mon frère parut, et le roi lui fit toutes les politesses possibles. Cette anecdote sert à prouver l'attention de ce prince jusques dans les plus petites choses (1).

Monsieur Rouillé donnait tous les jours de nouveaux états au roi, qui annonçaient le rétablissement de la

(1) Cela prouve, non pas la bonté du roi, mais la familiarité à laquelle descendait ce monarque avec sa maîtresse. Ce trait fait-il honneur à Louis XV ? J'en doute.

(*Note de l'Éditeur.*)

marine. Ce ministre, en 1751, disait publiquement qu'il avait soixante-dix vaisseaux de ligne et trente frégates; mais il en disait plus qu'il n'y en avait. Messieurs les ministres, pour l'ordinaire, augmentent leurs plans, ils confondent presque toujours les établissemens déjà faits, avec ceux qui restent à faire, et souvent ces derniers ne s'exécutent jamais.

Un homme d'esprit me dit dans ce temps-là, que si la France avait une flotte de cent dix vaisseaux de guerre ou frégates prêts à naviguer, le grand ouvrage de la marine française serait accompli. Ce même homme avançait qu'il ne nous en fallait pas davantage pour faire face aux Anglais, qui n'ont pas un plus grand nombre de vaisseaux en état de se présenter au combat; car, ajouta-t-il, il ne faut pas confondre les gardes-côtes, ceux qui sont destinés à convoyer les navires, qui n'entrent

point dans la liste de l'armée navale.

L'ambassadeur d'Angleterre avait ordre de ne pas perdre de vue M. Rouillé, de suivre toutes ses opérations pour en donner connaissance à sa cour. Il ne demandait plus à l'administration ce qu'on voulait faire de tant de vaisseaux, parce qu'on lui avait souvent répondu que la cour de France n'avait aucun compte à rendre à celle de la Grande-Bretagne.

Le roi fit une promotion d'officiers de marine; les chefs-d'escadre furent nommés, on avança les capitaines et les anciens lieutenans à des rangs plus distingués, et on fit tant de bruit sur l'état de la marine, que Londres commença à en prendre ombrage.

Un ambassadeur étranger me disait un jour à ce sujet qu'il trouvait un grand vice dans le gouvernement français, c'est-à-dire : « qu'il se donne en spectacle à l'Europe et à ses enne-

mis. Il n'y a point de secret d'état à Versailles, ajoutait-il, la république chrétienne est informée des desseins de la France, long-temps avant qu'on soit en état de les mettre à exécution, ce qui les fait échouer. »

Une affaire qui ne regardait point la France, vint exciter l'attention du roi pour quelques momens. Les Génois (peuple remuant et qui n'a jamais été tranquille depuis la fondation de la république), faisaient la guerre depuis long-temps aux Corses, qu'ils appelaient rebelles, tandis que ceux-ci leur donnaient à eux-mêmes le nom de tyrans. Plusieurs combats, donnés de part et d'autre, n'avaient servi qu'à éloigner la paix, qui ne peut jamais être que la suite de la conciliation des esprits. La haine et l'antipathie mettaient un obstacle à la médiation. On se haïssait encore plus qu'on ne se craignait. Quand la religion elle-

avait fait bombarder Gênes du temps de Louis XIV, et qu'elle avait manqué de faire périr la république sous le règne de Louis XV. »

Les officiers génois envoyés dans cette île pour défendre ses droits, plus ennemis de la république qu'ils ne l'étaient des Corses, cherchèrent dispute aux Français médiateurs, sous prétexte qu'ils excitaient dans l'esprit de ces insulaires un sentiment de mépris pour eux. Quand le fait aurait été vrai, il eût fallu se le dissimuler, et poursuivre, comme auparavant, l'ouvrage de la paix. Mais l'envie, ce vice naturel aux Italiens et sur-tout aux Génois, avait causé cette dissention. Ils voyaient avec des yeux jaloux des étrangers se mêler d'une pacification dont ils voulaient avoir eux-mêmes tout l'honneur. La république, aussi jalouse elle-même de ses officiers, que ceux-ci l'étaient des Français, prit

encore la mauvaise résolution de s'adresser à Versailles pour savoir le parti qu'elle devait prendre contre elle-même, et la satisfaction que le roi exigeait. Une autre nation eût mieux aimé abandonner les intérêts de la Corse, que de s'humilier ainsi : mais il y a long-temps que la république de Gênes est accoutumée aux bassesses et aux soumissions.

« Les Génois, dit le roi, mériteraient que je les punisse en ne me mêlant plus de leurs affaires ; mais ils ont ouvert à mon fils dom Philippe le chemin de l'Italie, je leur dois de la reconnaissance ; et celle-ci l'emporte dans mon cœur sur le ressentiment que je devrais avoir de leur conduite. »

Louis XV avait nommé M. de Chauvelin plénipotentiaire dans l'île de Corse pour terminer les choses à l'amiable. Ce choix honorait également et le monarque et le sujet. M. de Chau-

velin était d'une famille distinguée au barreau. Grand politique, doué d'un génie supérieur, mais à craindre, à un esprit fin et délicat il joignait un abord facile et gracieux, un commerce charmant, une conversation séduisante. Il était lié avec les plus grands seigneurs de la cour, vivait avec eux sans bassesse, était bien voulu des femmes, attentif, aisé à faire des amis puissans dont le crédit pût le soutenir en cas de disgrâce; habile à découvrir ses ennemis, déconcertant leurs projets d'autant plus sûrement qu'il connaissait toutes les intrigues de la cour; secret sans affectation, consacrant une partie de son sommeil aux affaires, et conséquemment expéditif; embrassant beaucoup d'objets, mais capable d'y suffire; aimant les gens de mérite, protégeant les beaux arts, ardent à les faire fleurir, aimé et recherché par les étrangers, craint par les puissances de

l'Europe, ne refusant que ce qu'il lui était impossible d'accorder; en un mot un homme du plus grand mérite. Le roi lui donna de nouveaux ordres pour hâter sa négociation, ainsi qu'à M. le marquis de Cursai qui commandait les troupes françaises.

Ces deux médiateurs établirent le lieu du congrès, et la paix fut conclue en apparence. Tout s'y passa dans les règles : il y eut des discours prononcés à l'ouverture des assemblées, et on sema des fleurs de rhétorique chez un peuple grossier et barbare. Les Corses ouvraient de grandes oreilles à ces raisonnemens étudiés, et n'y entendaient rien. Ils y répondaient par des acclamations, et les orateurs s'imaginaient les avoir séduits par leur esprit.

Après les harangues, vint le traité ou réglement entre la république et les Corses. Chaque parti y conservait des prérogatives qui le rendaient in-

dépendant de l'autre ; c'est-à-dire que les sujets de cette république traitaient pour leur liberté. Les Corses finissaient par la négociation ce qu'ils n'avaient pu terminer par la voie des armes.

Quand on envoya les articles du traité à Versailles, le maréchal de Belle-Isle dit publiquement : « que la république s'abaissait trop, qu'il fallait accorder seulement une amnistie aux rebelles, et non point traiter avec eux ; que des sujets qui ont secoué le joug, en rentrant dans leur devoir, ne doivent obtenir qu'un pardon. Il ajoutait qu'il fallait punir les Corses comme criminels de lèze-majesté, ou les abandonner comme rebelles ; car des sujets qui sont assez forts pour obliger leur souverain à traiter avec eux, ne sont pas assez fidèles pour se soumettre long-temps à son obéissance. » Ces réflexions se trouvèrent

d'autant plus justes, que toutes ces négociations devinrent bientôt inutiles, et que, quelque temps après, la guerre recommença.

On laissa les Génois, pour s'occuper d'une nouvelle de mer qui flatta beaucoup le roi. On apprit des Indes que le naboth avait assez de confiance dans la France, pour remettre ses intérêts politiques entre les mains d'un Français, nommé *Dupleix* (1), et que la nation des Marattes, sujets du naboth, l'avait nommé son général en chef.

(1) Ce célèbre négociant français, aussi actif et plus méditatif que *La Bourdonnaie*, fut envoyé dans l'Inde, en 1730, pour y diriger la colonie de Chandernagor. Dupleix lui redonna la vie. Il étendit le commerce de cette colonie dans toutes les provinces du Mogol, et jusqu'au Thibet. Il expédia des vaisseaux pour la Mer-Rouge, pour le Golfe Persique, pour Goa, pour les Maldives et pour Manille.

(*Dict. Hist.*)

Louis XIV, qui ambitionnait toute sorte de gloire, fut très-sensible à l'ambassade d'un roi de Siam, qui députa vers lui, pour lui apprendre que son nom était en grande vénération dans ses États. Il en témoigna une joie publique, et fut plus flatté de cet honneur qu'il ne l'aurait été d'une grande conquête.

La paix du naboth, la confiance que ce prince avait eu la France étaient d'une toute autre importance. Elles augmentaient les richesses de l'Etat, au lieu que l'ambassade de Siam n'avait eu d'autre effet que de flatter la vanité du monarque.

Dupleix devint tout-à-la-fois plénipotentiaire et généralissime; il minuta le traité de paix et reçut le commandement. Ces deux postes avaient été précédés d'une négociation importante, sans laquelle il ne les eût peut-être jamais obtenus: il fixa le caractère

remuant des Marattes. Cette nation avait été divisée jusques-là en différentes factions qui, en s'affaiblissant, empêchaient que la France n'en tirât avantage. L'étranger la rapprocha d'elle-même, lui apprit à avoir des vues suivies et une politique réunie.

Ce Dupleix n'était cependant pas un grand génie : mais il y a des gens qui font de grandes choses sans beaucoup d'esprit. Nous l'avons vu depuis à Paris, bien au-dessous de sa renommée, et y mourir à la fin avec la réputation d'un homme qui, bien loin d'avoir été en état de conduire les Indes, n'avait pas même le talent de gouverner sa maison (1).

---

(1) Cependant il fit bâtir une ville, forma un vaste établissement, et son zèle, son intelligence furent récompensés en 1742, par le gouvernement de Pondichéry.

(*Note de l'Éditeur.*)

Il eut un grand procès avec la compagnie. Ce démêlé est autant remarquable par la nature de la demande que par celle du refus. Le général du naboth déclarait que les directeurs lui étaient redevables de plusieurs millions, et les directeurs publiaient qu'ils ne lui devaient rien. Dans un procès de cette nature, presque toujours les deux parties ont tort. En général, il y a de l'ingratitude d'un côté et peu de reconnaissance de l'autre. Les mémoires qu'on publia à ce sujet eurent cet avantage, qu'ils firent ouvrir les yeux au gouvernement sur bien des choses relatives aux Indiens, dont il n'eût jamais été informé sans la publication de ces papiers.

Les affaires, les plaisirs et les amusemens qui se succédèrent à Versailles, continuaient à empêcher le roi de se rencontrer avec lui-même. Louis XV

existait, je le dirai, par un tempérament d'emprunt que je lui donnais, et celui-ci l'empêchait de se livrer au sien. Je crois qu'il aurait succombé à la fin, sans cet art que j'employais pour contenir la nature. Malgré cette précaution, il avait des momens où il se livrait à la tristesse : alors il fallait imaginer de nouveaux plaisirs qui excitassent de nouvelles sensations. Lorsque je m'apercevais que ceux-ci ne produisaient aucun effet, je redoublais mes soins pour en substituer d'autres qui eussent plus d'ascendant.

La religion était le plus grand obstacle que j'eusse à surmonter, car le roi en avait beaucoup. Il priait Dieu régulièrement; il allait tous les jours à la messe : mais il ne faisait point sa Pâques. Cet éloignement naissait plutôt d'un excès de délicatesse que de mépris pour la communion. Ses amours passagères l'éloignaient d'un

sacrement qu'il craignait de profaner. Le Jésuite qui jouissait du titre de son confesseur, avait tenté plusieurs fois de vaincre sa délicatesse là-dessus. Son ministère en eût été plus considérable, parce que son pénitent lui aurait été plus soumis : mais Louis XV avait toujours résisté.

On me chargea d'en toucher quelque chose au monarque; mais il fallut commencer par me convaincre moi-même pour me porter à entreprendre de persuader le roi. On crut la chose aisée : des gens du premier ordre, qui tenaient un rang considérable dans l'église, et que je ne nommerai point ici, crainte que la religion catholique romaine ne parût suspecte aux ennemis de l'Etat, entreprirent ce grand ouvrage.

Je n'étais pas beaucoup versée dans ces sortes de matières; car les femmes de Paris n'ont tout juste de religion

que ce qu'il leur en faut pour empêcher qu'elles n'en aient point du tout.

Ces habiles théologiens établirent pour principe : « Que le scandale dans un roi était le plus grand mal qu'il pût commettre ; qu'il est le miroir où chacun se regarde ; que son exemple entraîne celui de l'Etat : que, depuis que le roi ne communiait point, il y avait plus d'un million de sujets en France qui ne participaient plus aux sacremens; que la désertion de la sainte table était générale, etc. etc. »

Ensuite, passant aux tempéramens, ils ajoutaient : « Que Dieu avait donné le pouvoir à ses ministres d'absoudre les péchés passés ; qu'un repentir effaçait dans le ciel les crimes de la terre ; que la divinité, en faisant les hommes, avait été obligée de s'accommoder à leurs faiblesses ; qu'il fallait toujours remplir ses obligations de chrétien, malgré les tentations

continuelles dont le cœur de l'homme est environné, etc. etc. »

Enfin, j'aperçus au travers des maximes de ces pères de l'église, que le roi, pour être bon catholique, devait commettre régulièrement un sacrilége tous les ans.

Je refusai de prêcher cette morale au roi; j'y entrevoyais des conséquences qui pouvaient influer sur moi. L'approche des sacremens devait nécessairement causer une révolution dans ce prince. Je craignais moins la religion du roi que les intrigues des gens d'église. Le confesseur sur-tout était à redouter: il est toujours puissant, lorsque le monarque est souvent à ses pieds.

Je ne voulus pas non plus conseiller au roi de se tenir éloigné de la Sainte-Table. Je laissai les choses comme elles étaient.

La paix qui avait ramené la tran-

quillité politique, causait elle-même de nouvelles divisions dans l'État. Les gens d'église, le clergé et le parlement qui, en temps de guerre, s'unissent à l'administration pour partager les malheurs publics, lui en causent à leur tour, lorsque le temps des siéges et des batailles est passé : de sorte que, par une fatalité qui naît peut-être de la constitution même, il faudrait que la France eût toujours les armes à la main pour prévenir les querelles domestiques; ou qu'elle se fît continuellement la guerre à elle-même, pour empêcher celle de ses ennemis. J'ai ouï dire à de très-habiles politiques que cela vient de ce que le gouvernement français n'est pas assez puissant pour prévenir les divisions au-dehors, ni assez absolu pour éteindre les dissentions au-dedans : état mixte qui le rendra quelque jour la proie de ses ennemis, ou la victime de ses sujets.

Une petite affaire fit naître une grande brouillerie entre la cour et le parlement, savoir, l'administration des aumônes établies pour les mendians. La direction de l'hôpital de Paris avait été confiée jusques-là à de certaines personnes sur lesquelles les réflexions de la cour et de la ville ne s'étaient jamais portées, parce que la guerre avait occupé le gouvernement ailleurs; mais la paix, qui donne assez de loisir pour étendre ses regards sur les plus petites choses, avait enfin permis de faire attention à celle-ci.

L'archevêque de Paris prétendit que cette régie lui revenait de droit; le roi le pensa de même : mais le parlement en jugea différemment, et dès-lors les représentations et les députations commencèrent. Un prince du sang royal dit à ce sujet : *Il faut que le parlement de Paris ait bien peu de chose à faire, pour se que-*

reller avec le roi au sujet des gueux.

Louis XV donna un arrêt en faveur de l'archevêque : il fut question de l'enregistrer, et ce fut alors que les dissentions se firent remarquer. On alla à Versailles et on en revint, on s'assembla, on rompit les assemblées, mais le roi se montra absolu. Il écrivit en ces termes aux chambres assemblées. « *Si j'ai bien voulu vous permettre de me faire des remontrances sur les édits et déclarations que j'envoie à enregistrer, je ne vous ai jamais donné le pouvoir de les annuller, ou de les changer sous le prétexte de modification..... Je veux que ma déclaration sur l'Hôpital soit enregistrée purement et simplement. Je tiendrai la main à ce que mon parlement obéisse à mes ordres.* »

C'était parler en maître : le roi avait certains momens de force qui le faisaient rentrer dans tous ses droits;

mais la bonté de son cœur, son amour pour la paix et la tranquillité de l'État, et, peut-être plus que tout cela, un caractère indécis que les difficultés et la résistance décourageaient, le forçaient de céder.

Je me plaignis souvent à lui-même de ce penchant qui l'entraînait à accorder ce qu'il avait d'abord refusé. « Que voulez-vous, madame, me disait-il avec cette complaisance et cette douceur qui lui sont si naturelles, je sais que je devrais me roidir contre certains corps qui voudraient placer leur autorité au niveau de celle de mon trône; mais j'en fais un sacrifice à la tranquillité générale. Je frémis quand je pense aux malheurs qu'essuyèrent les peuples sous le règne de mon bisaïeul, par les querelles qui s'élevèrent entre la cour et le parlement. Ces querelles suscitèrent des guerres civiles, qui plongèrent la France dans la dernière déso-

lation. J'aime mieux avoir de la complaisance qu'une ostentation dont les conséquences pourraient être funestes à mes sujets. »

La plupart des membres du conseil d'Etat n'étaient pas de cet avis là ; l'un des plus éclairés disait, que sous un gouvernement ferme et absolu les lois reprenaient leur vigueur et les abus se réformaient ; au lieu que la licence et le relâchement étaient la suite d'une administration faible et irrésolue. J'avoue que je n'étais pas éloignée de penser comme ce dernier, et que j'aurais souhaité au roi un peu plus de fermeté. L'affaire de l'hôpital finit comme la plupart de celles du parlement, c'est-à-dire par des modifications.

Le roi, de son propre mouvement, et sans y être sollicité, nomma le comte de Saint-Florentin et M. Rouillé ministres : ils étaient l'un et l'autre

secrétaires d'Etat. Un courtisan, lors de cette nomination, dit que le roi avait beaucoup fait en les plaçant ses secrétaires, et qu'il faisait trop en les nommant ministres. Il est certain que ces deux hommes n'avaient rien fait pour mériter ce rang. M. Rouillé sur-tout était un esprit pesant, n'ayant pour lui que l'application et le travail, qui presque toujours gâtent tout lorsqu'ils ne sont pas accompagnés du génie.

On disait à Paris que j'avais porté le roi à faire cette nomination. La vérité est que je ne m'en mêlai point. On ajoutait que monsieur de St.-Florentin s'était vendu à moi, et que je le récompensais alors pour les lettres de cachet dont j'avais besoin pour faire sortir de Paris ceux qui me déplaisaient. Ceux qui parlaient ainsi ignoraient que les grandes lettres de cachet ne s'expédiaient qu'au nom et par le

consentement du roi. Le souverain ordonne et le ministre obéit.

Je connaissais fort peu ce secrétaire d'Etat; il me faisait sa cour comme les autres ministres, mais il me parlait rarement des affaires particulières. Je l'avais trouvé à la cour, le roi se servait de lui, cela me suffisait.

M. Rouillé m'avait été adressé. Je parlai de lui au roi. Je le recommandai à ce prince, non pas comme un grand ministre, mais comme un honnête homme.

M. de Puisyeux, secrétaire d'État au département des Affaires Étrangères, demanda à se retirer. Ce bureau était difficile à gérer; bien des gens n'en avaient pas voulu. Ceux qui l'avaient occupé auparavant, avaient semé le désordre dans cette administration, et les derniers troubles de l'Europe avaient achevé d'y apporter la confusion. La France était

dans une position à ne pas espérer que le dernier traité de paix pût subsister long-temps, et en temps de guerre ce bureau est plus chargé que tous les autres. A peine un ministre peut-il y suffire lorsque tout est en règle ; mais il est impossible qu'il y tienne, quand la confusion a précédé les siéges et les batailles.

Je ne vis que fort peu M. de Puisyeux. Ceux qui ont connu personnellement ce ministre, m'ont dit qu'il avait des connaissances et du savoir, mais qu'il manquait de ce génie supérieur qui caractérise l'homme d'Etat. Il s'était acquitté des négociations dont il avait été chargé, avec ce talent médiocre qui ne laisse aucune réputation. On peut le mettre au rang de ces ministres ordinaires, qui, après avoir fini leur carrière dans ce monde, n'en commencent aucune dans l'histoire.

Après la retraite de M. de Puisyeux,

le roi me dit : « *Hé bien ! madame, à qui donnerons-nous les affaires étrangères ?* » Et, sans me donner le temps de répondre, il ajouta : *Ce bureau a besoin d'un ministre habile, d'un grand travailleur et d'un homme intègre. En savez-vous quelqu'un dans mon royaume ?*

« Sire, lui répondis-je, ce que vous demandez là est assez difficile à trouver ; mais on peut découvrir quelques-uns de vos sujets qui aient toutes ces qualités ; et, parmi ceux-ci, j'ose présumer que M. le marquis de Saint-Contest, votre ambassadeur auprès des états-généraux, mérite un rang distingué. » Je le pense comme vous, dit aussitôt le roi ; Saint-Contest m'a déjà rendu des services qui lui méritent cette place : je la lui donne ; et l'ambassadeur quitta aussitôt La Haye pour venir à Versailles prendre possession de ce bureau.

Je parlerai dans cet endroit d'un établissement dont je minutai moi-même le plan, et auquel le roi donna les mains pour qu'il fût exécuté. Celui-ci paraîtra peu de chose à ceux qui ne regardent les établissemens que par leurs endroits frappans. Je disposai Louis XV à changer l'objet des dépenses qui devaient servir aux réjouissances publiques, en les employant à augmenter la génération, que les mœurs, le luxe et la débauche diminuent tous les jours en France. En conséquence, Sa Majesté donna ordre que la somme de six cent mille livres qui devait être employée pour un feu d'artifice, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, fût destinée à marier un certain nombre de filles dans la capitale. On pensa en même temps à donner le même ordre dans les provinces. Je dotai et mariai dans mes terres toutes les filles nu-

biles ; M. de Montmartel, garde du trésor royal, en fit autant dans les siennes, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs. Paris ne fait que la seizième partie de la population de la monarchie ; ainsi, si toutes les autres parties de la France avaient suivi l'exemple de Paris, on eût vu la population augmenter considérablement en France (1).

---

(1) L'auteur du Journal Historique du siècle de Louis XV calculait, quatorze ans après, que ce trait de bienfaisance pouvait avoir donné à la France de quinze à seize mille hommes.

Dans le temps on fit, à l'occasion de ces mariages, les couplets suivans, qu'on adressa à M. Bernage, alors prévôt de Paris :

Grace à monsieur de Bernage,
On va bientôt
A maint joli pucelage
Donner l'assaut ;
Six cents, c'est le nombre heureux :
Vivent les gueux !

M. de Belle-Isle, qui calculait tout, disait que ces mariages donneraient chaque année environ vingt mille citoyens à la monarchie : c'est ainsi

---

Pour entrer dans cette bande,
Chaque pasteur
A chaque fille demande
Son fréquenteur.
Le mot est neuf et nerveux.
Vivent les gueux !

A concourir n'est habile
Aucun métif ;
Il faut de la bonne ville
Être natif :
C'est le lot des vrais badauds.
Vivent les sots !

Deux cents écus font les dots
De ces tendrons,
Y compris habits et cottes,
Et violons ;
Sans pâtés de Périgueux.
Vivent les gueux !

Qu'il fera beau, ce me semble,
Voir en un jour
Tant d'amans unis ensemble,
Faire à l'Amour
Un sacrifice joyeux !
Vivent les gueux !

que les petites choses servent aux grandes, et que la moindre innovation peut contribuer à agrandir un

---

Fais bien nettoyer les rues,
Cher Outrekain ;
De peur que nos prétendues
Au pied poupin
Ne gâtent leurs souliers neufs,
Vivent les gueux !

Pour compléter cette fête,
A l'Opéra
Notre prévôt, bonne bête,
Régalera
Ce bataillon d'amoureux.
Vivent les gueux !

Sur un si louable exemple,
Gros financiers,
Pour l'hymen fondez un temple
De nos deniers,
A nos dépens généreux.
Vivent les gueux !

Vive monsieur de Bernage
Et son conseil !
Vive ce prévôt si sage,
Au teint vermeil !
Et pour terminer nos vœux,
Vivent les gueux !

(*Note de l'Éditeur.*

État. On ne soupçonna point que cet établissement vint de moi, comme bien d'autres que je créai à l'avantage de la France, et dont bien des gens, qui n'y avaient eu aucune part, se firent honneur, tandis qu'on m'en reprocha d'autres nuisibles au gouvernement, et dont je n'avais aucune connaissance.

On commençait à goûter les douceurs de la paix, lorsqu'on aperçut de loin les premières étincelles du feu de la guerre. Le duc de Mirepoix se plaignait à Londres de quelques griefs que les Français reprochaient aux Anglais, et l'ambassadeur de Londres à Paris se lamentait des actions des Français contre les Anglais. On voulait enfreindre le traité de paix, mais on ne savait par où commencer la guerre. Le temps des combats n'était pas encore venu; on se préparait de part et d'autre, comme par anticipation, à

des batailles de mer et de terre qui devaient causer une grande révolution.

La naissance du duc de Bourgogne vint à propos pour faire quelque diversion aux occupations de la cour. Le désordre de l'administration, la difficulté de trouver d'habiles ministres, le dérangement des finances, la misère des peuples, l'opiniâtreté du clergé, l'obstination du parlement, et les Anglais qui menaçaient de faire la guerre en temps de paix, tout cela prenait sur la tranquillité du roi. Il se livra néanmoins, pour quelques momens, au plaisir de voir sa couronne affermie dans sa maison. Les rois sont plus sensibles à cette sorte de joie qu'on ne le pense : ils s'imaginent voir dans leurs descendans la perpétuité de leur règne; il leur semble qu'ils ne meurent point, lorsqu'en descendant dans le tombeau ils ont un héritier à qui ils peuvent remettre leur sceptre. Les réjouissances

que firent les peuples, et dont on donna les relations au roi, augmentèrent sa joie. Les Parisiens sur-tout, qui se piquent d'aimer leur souverain, se surpassèrent.

Il y eut de grandes fêtes à la cour. Tous les ministres étrangers s'empressèrent de complimenter Louis XV, qui se félicitait lui-même de cette naissance. Il ne parut jamais plus heureux. C'est le seul instant de sa vie, pendant mon séjour à Versailles, où je l'aie vu goûter une joie pure : ce fut aussi le moment de la mienne; j'étais heureuse du bonheur du roi. Il fut plus gai, et plus long-temps qu'à son ordinaire. Nos entreyues en furent plus douces, et nos entretiens plus vifs et plus animés.

Cette époque me fit réfléchir sur le peu de ressources qu'a le cœur humain en lui-même. Il lui faut des combinaisons favorables de la nature ou de la

fortune pour le tirer de cet état de langueur où il se plonge presque toujours. Sans doute cette loi funeste est générale, puisque les rois eux-mêmes n'en sont pas exempts. Mais il y a un plus grand malheur encore attaché à l'humanité, c'est que les plaisirs sont presque toujours balancés par les peines. On dirait que, dans le cœur humain, il y a deux mesures égales de joie et d'inquiétude, et que ce qu'on prend de plus sur l'une est diminué sur l'autre.

Peu de temps après la naissance du jeune prince, on fut très-alarmé sur son compte. Parmi les femmes du second ordre qui lui étaient attachées, il y avait une madame Sauvé, autrefois marchande de poisson, devenue maîtresse du comte d'Argenson, ambitieuse, intrigante, voulant sortir de la foule à quelque prix que ce fût, conséquemment peu délicate sur les

moyens. Un jour elle court, effarée, chez la duchesse de Tallard, gouvernante du prince ; elle déclare que dans la foule admise à contempler le duc de Bourgogne, elle a remarqué qu'on jetait quelque chose dans son berceau. On rend compte du fait au roi. Toute la cour frémit de crainte. On trouve un paquet rempli d'une espèce de poudre ; on en fait l'analyse, et l'on reconnaît que ce sachet ne renferme que des cendres. On se doute de quelque supercherie ; on interroge la dénonciatrice, et elle avoue que le desir de se rendre plus recommandable l'a portée à cette supposition. M. d'Argenson décerne lui-même une lettre de cachet contre elle, et on l'enferme à la Bastille.

Les affaires d'état, les nouvelles des cours étrangères répandirent bientôt l'air sombre qui existait auparavant à la cour, le roi perdit sa gaieté et

devint même plus mélancolique que jamais.

Obligée de partager les chagrins du roi, j'avais aussi les miens, et j'éprouvais souvent des contrariétés violentes.

L'objet charmant sur lequel je rassemblais toutes mes complaisances, l'espoir de ma maison, ma fille, ma chère Alexandrine, entrait dans l'âge d'être mariée. Je jetai les yeux sur le duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu : je croyais éprouver d'autant moins de résistance, que le père me faisait la cour la plus assidue, étant comblé des bontés du roi, et avait toujours montré la plus grande soumission aux volontés, aux caprices de son maître. D'ailleurs, les Wignerod n'étaient pas d'une extraction assez ancienne et assez reconnue, pour se montrer fort difficiles. Je me rappelais le propos qu'avait tenu à ce seigneur, succédant au duc de

Rochechouart, un courtisan caustique: *Je vous félicite, Monsieur le duc; enfin vous voilà gentilhomme.* Propos, qui, sous l'air d'un compliment sur sa nouvelle charge (1), et à la faveur d'un jeu de mots, l'outrageait cruellement sur sa naissance. Le duc de Richelieu, peu flatté cependant de ma propositon, mais craignant les suites d'un refus trop absolu, imagina de l'éluder adroitement, en répondant que son fils ayant l'honneur d'appartenir aux princes de la maison de Lorraine, par sa mère, il ne pouvait en disposer sans leur agrément, mais qu'il allait le demander avec empressement, si je persistais dans cette résolution. Je connoissais le maréchal, je savais à quel point il était dissimulé, je compris le sens de sa réponse, je

(1) Il venait d'être nommé gentilhomme de la chambre.

voulus éviter la honte et sur-tout le ridicule d'un refus. Je résolus donc de temporiser, mais j'avoue que ce fut pour moi un déplaisir mortel, un véritable chagrin. Un plus grand encore m'était réservé, ma fille mourut quelque temps après.

Une mort non moins précipitée répandit encore l'amertume sur mes jours. Je perdis mon père : ah ! dans de pareilles occasions combien les grandeurs sont peu faites pour vous consoler ! Les peines sont de tous les rangs, et la mort de ma fille fut pour moi le coup le plus accablant ; le roi fut le premier à m'offrir des consolations : cette preuve d'attachement me pénétra de reconnaissance (1).

(1) Que madame de Pompadour ait pleuré la fin précipitée de sa fille, je le crois ; mais qu'un seul instant la mort de son père ait pu l'attrister, les faits déposent contre cette assertion.

Le sieur Poisson, personnage sans éducation,

Chaque fois qu'il y avait un grand poste à remplir, ou une charge considérable à donner, les courtisans

---

sans mœurs, sans décence, sans aucun respect humain, était un véritable tourment, une source d'humiliations pour la favorite; elle n'osait, ni le rapprocher d'elle, parce qu'il n'était pas présentable, ni l'éloigner, parce qu'il lui répugnait de faire enfermer l'auteur de ses jours; qu'il avait d'ailleurs du nerf; qu'une simple lettre-de-cachet ne l'aurait pas contenu, et qu'elle courait risque, par un plus grand éclat, de révéler davantage sa turpitude. La marquise avait donc pris le parti de fermer les yeux sur l'opprobre qu'il versait sur elle, de se rendre insensible à ses écarts, à ses grossièretés. Elle craignait de lui refuser aucune grace; elle le caressait de son mieux; dès qu'il paraissait, il avait ses entrées libres. Un jour un valet-de-chambre nouveau, qui ne le connaissait pas, peu prévenu par son extérieur ignoble et son accoutrement burlesque, faisait difficulté de l'introduire. *Maraud*, lui cria-t-il, *apprends que je suis le père de la p..... du roi.*

Étant à table avec un grand nombre de ma-

augmentaient leurs assiduités auprès de moi ; on m'adressait continuellement une foule de demandes. Le marquis de Saint-Contest étant passé aux affaires étrangères, laissa l'ambassade de Hollande vacante. On me

---

tadors de la finance, après un dîner splendide, la tête échauffée de vin, il se mit à éclater, comme un fou. *Savez-vous*, dit-il, *messieurs, ce qui me fait rire* ? c'est de nous voir tous ici avec le train et la magnificence qui nous entourent. Un étranger qui surviendrait, nous prendrait pour une assemblée de princes. Et vous, M. de Montmartel, vous êtes le fils d'un cabaretier ; vous, M. de Savalette, le fils d'un vinaigrier ; toi, Bonnet, fils d'un laquais... Moi... qui l'ignore ?... En s'exécutant ainsi lui-même, il crut avoir le droit de dire des choses désagréables aux autres convives, et, sa revue faite, il se trouva que de tous, non seulement aucun n'était même d'une famille bourgeoise, mais que beaucoup devaient leur fortune aux moyens les plus illicites et les plus infames.

parla en faveur de M. de Bonac. Je le connaissais fort peu; je m'informai de ses talens pour la négociation, et sur le portrait qu'on m'en fit, je m'intéressai pour lui; j'en parlai même au roi, qui le nomma aussitôt son ambassadeur auprès des États-Généraux. Comme plusieurs courtisans prétendaient à cette place, je me fis autant d'ennemis, qu'il y en eut qui furent refusés. Le service du roi et de l'État me décidèrent pour M. de Bonac, qui avait, disait-on, les qualités qu'il fallait pour faire honneur à la France.

M. le prince de Soubise disait que, de toutes les ambassades de l'Europe, celle des Sept-Provinces était la plus difficile, parce que, dans les autres cours, on traite avec des princes généreux et qui perdent souvent de vue leurs avantages, au lieu qu'en Hollande on négocie avec des marchands qui ne s'écartent jamais de

leurs intérêts. Il ajoutait que la position de la Hollande était telle, que dans les guerres de la France avec l'Angleterre elle peut tirer avantage de l'une et faire contribuer l'autre. Ainsi, il faut beaucoup d'adresse dans celui qui négocie avec les Hollandais, pour les faire déclarer quand leur secours est nécessaire, et il a besoin d'une grande habileté pour les tenir dans une exacte neutralité, lorsque leurs armes peuvent nuire, etc.

J'ignorais si M. de Bonac avait toutes ces qualités, car tout est défiguré à la cour, on n'y connaît les gens que lorsqu'on s'en est servi, et c'est toujours trop tard alors pour en porter un jugement qui puisse être profitable. M. de Bonac était officier; cela seul m'avait d'abord fait hésiter sur le choix que je projetais d'en faire. Je n'ai jamais eu beaucoup de foi aux négociations des militaires; ces gens-

là ont rarement la tournure d'esprit et la souplesse qu'il faut pour réussir dans les cours étrangères ; mais c'est le siècle des ministres guerriers. Louis XV n'a employé que ceux-ci pendant son règne, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles nos affaires, dans les cours étrangères, n'ont pas eu cette réussite à laquelle on aurait dû s'attendre (1).

Les gens d'église qui font vœu de pauvreté, mais qui sont plus avides de richesses que les séculiers, étaient aussi fort assidus à me faire leur cour. Leur foule augmentait auprès de moi, dans la proportion que les abbayes et les évêchés devenaient vacans.

Il y eut beaucoup de postulans

(1) Tout a bien changé, car aujourd'hui nos généraux montrent autant de génie et d'habileté dans les négociations, que de courage et d'intrépidité à la tête des armées.

(*Note de l'Éditeur.*)

pour l'Abbaye d'Anchin, mais le roi en disposa en faveur du cardinal d'York, frère du prétendant, qui, par la jouissance de ce bénéfice, joint à la possession de plusieurs autres, était plus riche que le possesseur effectif du duché d'York. Cette opulence, dont en Angleterre les fils et frères du roi ne jouissent point, fit dire dans cette occasion à un courtisan, que le cardinal d'York était bien heureux que la maison de Stuart eût perdu le trône de la Grande-Bretagne, puisque, sans ce malheur, il serait un pauvre citoyen anglais, lorsqu'il était un riche prince romain.

On se plaignait cependant de ce que le roi n'avait pas donné ce bénéfice à un Français, qui en eût consommé le revenu dans l'État, au lieu que, par cette nomination, il passait en Italie. Mais ceux qui parlaient ainsi ne savaient pas que les rois qui font la guerre aux

familles régnantes, font l'aumône à celles qui ne régnent plus. D'ailleurs on avait des obligations à cette maison infortunée ; la France, dans ses guerres, avait fait paraître et disparaître le prétendant, à-peu-près comme on fait entrer et sortir un acteur du théâtre.

Dans la politique, on est obligé de payer ceux auxquels on fait jouer un rôle.

M. de Machault, garde-des-sceaux et contrôleur-général, qui travaillait au rétablissement des finances, y réussissait lentement. Le roi, qui se faisait donner tous les mois la liste des dettes du royaume, les trouvait toujours dans le même état. Les financiers avaient tout l'argent de la monarchie; c'est ce qui engagea M. de Machault à dire au roi : *Sire, je ne vois qu'un moyen pour faire rentrer des fonds au trésor, c'est de taxer l'Hôtel des Fermes.*

La proposition de ce ministre cadrait parfaitement avec un mémoire anonyme qui me fut adressé à Versailles dans ce temps-là, et que je fis lire au roi. Il était conçu en ces termes :

« La richesse numéraire actuelle de l'État est d'environ onze cent millions argent monnoyé. Pour que la circulation de cette somme donnât la vie au corps politique, il faudrait qu'elle circulât par-tout géométriquement. Mais il s'en faut de beaucoup que cette proportion soit établie en France, où l'on peut prouver démonstrativement que deux cents particuliers ont la moitié de l'argent monnoyé du royaume. Ces particuliers sont les financiers ; leur caisse est celle de la monarchie ; elle contient les fortunes de tous les citoyens. Les richesses vont se précipiter dans leur coffre comme dans un gouffre. »

La couronne, en cédant à une compagnie les droits d'entrée par un contrat, n'a jamais imaginé signer la ruine de l'État. Cette levée a été concédée à des commis, qui par leur activité et leur travail devaient enrichir le gouvernement, et non pas l'appauvrir. Ce fut là l'institution des Fermes : tout ce qui est sorti de ce plan, est devenu un monopole de la Compagnie. Le roi a le droit de réformer les abus ; et tout contrat qui contient une lésion est nul par lui-même.

» Il ne s'agit point de penser à corriger les désordres passés, mais à remédier aux maux présens. Sans un effort, on n'en viendra jamais à bout. Dans les grandes maladies, les remèdes violens sont nécessaires. Il n'y a qu'un moyen pour rétablir la pente de la circulation générale que les monopoles de la Compagnie ont détournée ; ce moyen est l'établissement d'une

Chambre Ardente, pour faire rendre compte aux financiers de leur gestion sur les fermes, et pour savoir à quel titre ils possèdent les grandes richesses dont ils sont possesseurs, afin de les en dépouiller au profit de la couronne, dès que la lésion et le monopole seront découverts.

» Pour prévenir les cris que l'avarice et l'amour sordide du gain peuvent jeter contre cet établissement, il faut mettre en avant deux principes incontestables :

1°. Que les profits des compagnies royales, lorsqu'ils sont excessifs, perdent ce nom pour prendre celui de monopole, parce qu'ils sont contraires aux intentions du prince, qui n'a pu, ni voulu se dépouiller lui-même d'un grand avantage, par quelques considérations que ce fût ;

» 2°. Qu'un roi est toujours mineur, lorsqu'il s'agit d'une lésion dans les

finances générales, et que toutes les lois fondamentales l'autorisent à revenir sur un contrat onéreux à l'État et à ses peuples.

» Pour procéder juridiquement contre les financiers, la chambre ardente nommera des commissaires pour examiner les livres des fermes-générales. Ceux-ci, après en avoir fait le dépouillement, lui feront rapport des monopoles employés pour accumuler ces grandes richesses, dont la compagnie est en possession.

» Ils passeront de-là aux répartitions particulières qui en ont été faites annuellement, afin de suivre la trace du numéraire de l'État, et ainsi découvrir où il est.

» Cette opération finie, tous les fermiers-généraux seront cités, les uns après les autres, devant le tribunal de la chambre ardente, pour rendre compte de la somme qu'ils se seront

appropriée, suivant la connaissance qu'on en aura obtenue.

» On leur signifiera de la rendre, à l'exception de six pour cent qui leur seront concédés pour l'intérêt de l'avance de leur argent.

» En cas de désobéissance, ils seront mis et détenus en prison jusqu'à l'entière restitution de la somme totale, sans déduction d'intérêts.

» Les grands commis, comme directeurs, régisseurs, contrôleurs, seront subordonnés à la chambre ardente, et tenus à la restitution comme les fermiers généraux.

» Il n'y aura que ceux à qui la compagnie aura payé de simples gages ou appointemens, qui en seront exempts, etc. etc.

» Par ce moyen il est calculé d'avance qu'il entrera trois cents millions au trésor royal, sans mettre aucun impôt ni taxe sur les peuples.

» L'établissement d'une chambre ardente, pour faire rendre compte aux fermiers, disait le mémoire, n'est point une infraction du droit des gens, ni une brèche à la liberté des citoyens. Fouquet, intendant-général des finances sous le règne précédent, fut jugé par une commission particulière, à se voir dépouillé des sommes immenses qu'il s'était appropriées par ses monopoles, etc. etc. »

L'exécution de ce mémoire n'eut point lieu, ainsi que la plupart de ceux qui parurent depuis pour le rétablissement des finances. On parle beaucoup en France d'anéantir les fermiers-généraux ; mais, dès qu'on veut commencer à effectuer ce projet, il ne se trouve personne qui ose y mettre la main : c'est que ces gens-là ont beaucoup d'argent, et que tout le monde a besoin d'eux. Je demandai un jour au Maréchal de Saxe, qui fré-

quentait beaucoup la Poupelinière, quelles étaient les qualités dans ce fermier, qui pouvaient engager le maréchal à le voir. *Madame*, me dit-il, *il en a une pour moi, que je trouve excellente : car quand j'ai besoin de cent mille livres, je les trouve dans son coffre, au lieu que, lorsque je m'adresse au contrôleur-général, il me répond toujours qu'il n'a point d'argent.*

Un prince du sang disait que ces gens-là étaient utiles, par l'endroit même qui les faisait paraître nuisibles; que, depuis leur établissement, on savait où étaient les richesses de l'État, au lieu qu'on l'ignorait totalement avant eux.

L'hôtel des fermes, sur le mémoire qui avait été dressé contre la compagnie, en composa un pour le détruire. Celui-ci ne contenait que des mots. Il s'attachait sur-tout à vanter

l'utilité de la compagnie, qui peut fournir tout-à-coup des sommes considérables au gouvernement dans ses momens pressans ; mais le mémoire oubliait que cet argent appartient à l'État, et que les fermiers ne sont que les agens de l'avance dont la levée se fait sur les peuples.

M. de Belle-Isle, qui lut cette réponse, me dit : « Ces gens-là, qui ont beaucoup de personnes d'esprit parmi eux, sont si prévenus sur leurs intérêts, que, lorsqu'il est question de finances, ils extravaguent toujours. Il y a un grand vice dans le contrat des fermes, c'est qu'il met trop d'argent dans la bourse d'un trop petit nombre de particuliers. »

J'ai souvent trouvé des avocats à Versailles, qui plaidaient la cause des fermiers-généraux ; mais je n'ai jamais trouvé de juges qui leur fussent favorables.

Au milieu des affaires intérieures qui occupaient l'administration et qui affligeaient le roi, mille gens s'empressaient à me présenter des mémoires pour perfectionner les arts et augmenter le nombre des manufactures. Je n'entendais rien à ces détails, je priai un ministre, qui travaillait quelquefois avec le roi, de m'apprendre quel avantage l'État retirait de ce nombre prodigieux de fabriques établies en France.

« C'est une matière fort longue à vous développer, madame, me répondit cet homme d'état : il faut pour cela remonter au siècle de Louis XIV, siècle dans lequel il se fit beaucoup de changemens en France, et qu'on appela grand parce qu'il se frappa de grands coups.

Louis XIV eut l'ambition de multiplier les manufactures. Colbert, son ministre, seconda parfaitement ses

desseins ; il passa sa vie à établir des métiers ainsi qu'à augmenter les arts ; et comme il lui fallait beaucoup d'ouvriers pour remplir son plan, il tira cinq cent mille ménagers de la campagne pour favoriser l'industrie des villes. Dès-lors les terres qui manquèrent de bras demeurèrent incultes. Ce ministre ne s'aperçut point que, pour augmenter la forme, il fallait multiplier la matière. Le roi ne le vit pas non plus. Louis XIV n'était occupé que du desir de dominer, et cette passion favorisait celles de tous ses ministres, qui voulaient partager avec lui cette ambition.

Le royaume se trouva rempli de métiers ; un grand luxe, qui en est une suite nécessaire, se forma, et dès-lors la France, à qui son climat heureux devait donner une richesse supérieure à celle de tous les autres états de l'Europe, devint pauvre.

Cependant le ministère, qui a suivi depuis le plan de M. Colbert, a continué de multiplier les arts aux dépens du produit de l'agriculture.

On dit pour raison que cette industrie met à contribution tous les états de l'Europe; mais la France ne voit point qu'elle commence par se taxer elle-même, en diminuant le produit de ses premières matières; désavantage qui porte directement sur la puissance de l'Etat, puisqu'il arrête les progrès de la population, etc. etc. »

M. de Belle-Isle n'était pas de cet avis; il prétendait que l'industrie pouvait suppléer à tout, même aux défauts de productions; car, selon lui, la richesse d'un Etat est dans la circulation, et il disait que les arts font mieux circuler l'argent que l'agriculture; mais il raisonnait mal. De grands économes m'ont démontré depuis que les productions de la terre créent une

richesse réelle, au lieu que l'industrie n'en forme qu'une de fiction. Quoi qu'il en pût être, je me déterminai à protéger les arts; et afin d'encourager les manufactures, je fournis des fonds à quelques-unes pour les faire valoir.

Quoique l'habitude où le roi était de me voir fît regarder ce penchant dans toute la France comme un goût décidé, les femmes conservaient toujours un secret desir de me supplanter dans le cœur de ce prince. Louis XV en trouvait toujours quelqu'une en embuscade. Il ne pouvait descendre ou monter les escaliers pour se rendre dans son appartement sans rencontrer quelque beauté. Les femmes de Paris, qui ne sont guères amoureuses que de l'opéra et de la comédie, l'étaient devenues de Versailles; elles visitaient ce château assez régulièrement.

L'usage que Louis XIV avait établi

de s'adresser à lui quand on avait quelque grâce à demander à la cour, presque aboli depuis la mort de ce prince, se rétablit. Plusieurs belles solliciteuses s'adressèrent à Louis XV. Leurs yeux demandaient encore plus que leurs mémoires. Louis se rendait à leurs sollicitations, et leur donnait souvent ce qu'elles demandaient. Il me faisait part de toutes ces intrigues d'accident; cette confidence me les faisait supporter. Ne pouvant fixer ce prince, j'avais été obligée de l'abandonner à son penchant. Ses infidélités ne détruisaient point l'ascendant que j'avais sur lui; je régnais à Versailles, au milieu des causes mêmes qui auraient dû renverser mon empire. Par une contradiction attachée au cœur humain, son inconstance me le rendait constant, ses remords le jetaient de nouveau dans mes bras, d'où il ne sortait que pour se li-

vrer encore à l'amour et au repentir.

Ce qui me rassurait, c'est que, de toutes les femmes, il n'y en avait aucune qui fût douée des qualités propres à le détacher de moi. La plupart avaient de la beauté ; mais elles manquaient de ces agrémens de l'esprit, sans lesquels ceux du visage ne sont rien. Toutes cherchaient à dominer à la cour, à disposer des premières charges de l'État, à acquérir la faveur du prince, et elles n'employaient pour cela qu'un moyen, qui était de se prostituer avec lui, ce qui en était un immanquable pour ne pas réussir.

Une nouvelle affaire survint à la cour. Il fut question d'assurer la tranquillité de l'Italie, pays orageux où les premiers nuages de la guerre s'élèvent toujours. Tous les traités des souverains depuis Charlemagne n'ont pu lui donner un état fixe, parce que c'est le continent le plus heureux de

la terre et le plus faible de l'Europe.

M. le maréchal de Saxe avait dit, avant de mourir, que si la France pouvait donner une paix permanente à l'Italie, sa population deviendrait plus florissante. Ce général avait démontré que depuis deux siècles nous avions perdu plus de Français en Italie que toutes les autres guerres n'en avaient fait périr dans le reste de l'Europe.

J'ai ouï dire depuis à un autre général que ce n'est pas le canon et les fatigues qui y tuent les soldats, mais les chaleurs et la volupté, fléaux plus dangereux mille fois que les travaux infatigables du Nord.

Louis XV trouvait un avantage dans le plan de cette pacification. Il s'assurait, par elle, des ducs de Savoie, toujours prêts à introduire des troupes allemandes en Italie, et à entrer eux-mêmes en Dauphiné, à la première querelle qui survient en Europe. Les

Cependant un homme d'état me disait un jour, à Versailles, qu'il ne serait pas impossible que la France eût une marine, mais qu'il faudrait pour cela changer le système de l'État et bouleverser la monarchie.

Outre cette flotte, le ministre assurait Louis XV qu'il y en avait une autre sur le chantier, prête à être lancée à la mer.

Le peuple, qu'il faut toujours tromper par des préparatifs, était satisfait de ceux qu'on faisait pour la marine; mais les politiques et ceux qui calculaient les ressources de l'Angleterre, ne l'étaient pas.

Dans le temps qu'on cherchait des moyens de navigation, un faiseur de projets présenta un plan au roi pour rendre la France navigable. Il était question de joindre les deux mers, par le moyen de deux rivières. Cet homme s'était d'abord adressé à moi,

je l'envoyai à M. de Belle-Isle, qui trouva cette jonction très-utile à l'État. Mais plusieurs politiques en jugèrent autrement. Ils disaient que cette jonction abrégerait la navigation, qu'il faudrait au contraire, augmenter. On citait l'Angleterre, qui, pouvant diminuer la route de ses transports de mer, cherche au contraire à les alonger. Il pourrait se faire que la Grande-Bretagne fît fort bien d'en agir ainsi, et que la France fît très-mal de suivre son exemple.

Je parle de ces détails, parce que j'en avais connaissance, et que le roi me fit la grace de me consulter à ce sujet. Je passe sous silence les projets qu'on adressa à l'administration pendant mon séjour à la cour, et qui n'eurent point lieu.

Le roi, en m'annonçant la mort du duc d'Orléans, premier prince du sang, décédé le 4 février 1752, en

parut touché. Louis XV était fort sensible aux morts prématurées. Philippe d'Orléans venait de finir sa carrière, dans cet âge où la plupart des hommes commencent la leur. Ce prince était un exemple du contraste qu'il y a souvent entre le caractère d'un père et celui de son fils.

Ce prince n'avait aucune des inclinations du régent. Il avait passé ses jours à prier Dieu et à faire des aumônes. Chaque instant de sa vie avait été marqué par quelqu'action chrétienne. Élevé dans le sein des plaisirs, il les fuyait, dans un âge où les passions ne cherchent qu'à se satisfaire, et où il est si difficile d'y résister. Le curé de Saint-Sulpice disait : « Que, s'il était pape, il canoniserait le duc d'Orléans, n'eût-il eu d'autres vertus que celle d'avoir résisté à l'exemple du Palais-Royal. » On sait assez que la maison du régent n'avait pas été le modèle des

vertus chrétiennes. Le cardinal Dubois, qui se jouait des hommes, de la politique et de la religion, en avait fait le séjour du vice et de la débauche.

Mais le duc d'Orléans, dont il est ici question, n'avait que de ces vertus qui font honneur dans le ciel, et non de celles qui servent à caractériser les grands princes sur la terre. Sa maison, privée de toute la splendeur royale, ressemblait à un couvent dont il était le supérieur. Il faisait vivre d'aumônes une infinité de gens, qui, n'ayant d'autres soins que celui de les recevoir, se livraient à l'oisiveté et à la mollesse. Sa bigotterie l'avait fait retirer des affaires, et prendre le parti d'abandonner l'État à lui-même, dans un temps où il aurait eu le plus besoin de secours.

On sait assez que les princes du sang, qui ont l'œil sur le gouvernement, tiennent les ministres en res-

pect et les empêchent de malverser. Tel est le sort de la monarchie française. Les grands en France se livrent à la débauche ou deviennent des anachorètes.

La mort de madame Henriette, qui survint après celle du duc d'Orléans, remplit la cour de deuil et le cœur du roi de tristesse. Cette princesse était douée de ces qualités qui font chérir les grands : naturellement douce et affable, elle se faisait aimer de tous ceux qui l'approchaient. Un cœur bon, une ame tendre et compâtissante formaient son caractère principal ; le peuple de Paris ne la pleura point assez : les Parisiens gardent toute leur affection pour leur roi ; il ne leur en reste point pour le reste de la famille royale.

Un étranger qui connaît le génie de notre nation, me disait : « Que si le dauphin était enlevé à la France avant qu'il fût monté sur le trône,

personne ne le regretterait, mais que, s'il mourait six mois après avoir porté la couronne, tout le monde le pleurerait. » Il ajoutait que ce n'était pas la personne, mais le nom du roi qu'on regrettait en France.

La mort de madame Henriette me fit découvrir dans Louis XV les qualités d'un bon père. Il versa des larmes, et devint plus triste que son tempérament même ne le lui permettait. J'employai mes soins ordinaires pour dissiper ses peines ; mais il ne sortit de cet état qu'après que sa douleur lui eût fait payer tous les droits à la nature.

La littérature vint encore troubler le roi et la cour. Le conseil fut informé qu'il s'imprimait à Paris un gros ouvrage qui avait pour titre : l'*Encyclopédie*. C'était une rapsodie, composée de tous les dictionnaires du monde, auxquels les compilateurs

ajoutaient des réflexions suspectes en religion et en politique. Cet amas de raisonnemens n'apprenait point à penser, mais il enseignait à douter. Un homme de lettres me dit, dans ce temps là, que l'Encyclopédie n'était propre qu'à remplir l'Etat d'ignorans et à gâter l'esprit des savans.

La cour était fort sensible à ces écrits, qui tendaient à établir le matérialisme, et on accusait celui-ci de le favoriser. Le roi ordonna que les deux premiers volumes de cet ouvrage fussent supprimés. L'arrêt qui les foudroyait, condamnait à une amende considérable les libraires qui les débiteraient.

Cette prohibition donna naissance à un mémoire anonyme, à ce sujet, qui me parut rempli de bon sens, et qui était conçu en ces termes (1):

(1) Diderot en fit aussi plusieurs.

« Le Gouvernement a établi un tribunal pour examiner les productions de l'esprit. Celui-ci est composé d'un ministre et de vingt-quatre censeurs royaux, dont l'unique affaire est la révision des manuscrits destinés à l'impression.

» Un livre qui se soumet à l'examen de ce tribunal, est sous la protection du gouvernement. L'auteur a fait tout ce que les lois exigeaient de lui; il n'est plus responsable des effets que la publication de son livre peut produire. C'est à ce ministre de la librairie à en être le garant, et à subir les peines que l'auteur devrait encourir, s'il l'avait fait imprimer clandestinement. Il arrive cependant tous les jours, qu'un livre est approuvé par ce tribunal, et ensuite censuré par le gouvernement. On persécute celui qui l'a écrit, et on le punit, comme s'il s'était soustrait à sa jurisdiction. Le parlement en

prend connaissance, le livre est brûlé et l'auteur envoyé à la Bastille. Que pourrait-on faire de plus, s'il enfreignait les ordonnances établies à ce sujet?

» Il y a un vice dans la jurisdiction littéraire, qui causera toujours des troubles et des divisions dans la république des lettres. Le ministre qui préside à ce tribunal, n'a ni la capacité ni le loisir de lire tous les manuscrits qui se présentent pour être imprimés; il les envoie à des censeurs qui n'ont pas plus de temps ni de génie que lui.

» Souvent les matières sont abstraites, et au-dessus de la portée des uns et des autres; alors les censeurs les lisent sans les comprendre, et les signent sans les entendre. Ils donnent donc leur approbation; alors l'ouvrage s'imprime, le livre paraît, et le procès commence là où il aurait dû finir.

» L'inconvénient ne serait pas considérable, si la sentence contre l'auteur terminait la querelle ; mais il arrive presque toujours que le public prend part à la dispute. Les maximes erronées qu'il contient s'accréditent ; plus elles sont condamnées et plus le livre a de vogue. On a beau le prohiber, les éditions augmentent dans la proportion qu'elles sont défendues, car il suffit presque toujours qu'un livre soit censuré pour qu'il soit accrédité. Tel ouvrage, qui fût tombé dans le mépris si on l'avait ignoré, acquiert de la considération parce que le gouvernement l'a condamné.

» C'est de cette source que s'est élevée une foule de divisions qui ont prolongé l'état dans des malheurs plus grands que les guerres civiles ne lui en causèrent jamais.

» Au lieu de châtier l'auteur qui a écrit un livre suspect, il faudrait pu-

sur le ministre qui en a permis l'impression. Le premier a soumis son écrit à la police établie pour empêcher la publication des ouvrages dangereux, et le second l'a mis au jour. Celui-là n'a péché que contre lui-même ; mais celui-ci a manqué à l'État, etc., etc. »

Le roi fit examiner ce mémoire ; on trouva que les raisons qu'il contenait étaient solides ; mais on se contenta de les approuver, ainsi qu'une infinité d'autres sur les différentes branches de l'administration, dont l'utilité fut reconnue, mais qu'on ne mit cependant pas à exécution.

J'ai remarqué, pendant mon séjour à Versailles, que ce ne sont pas les plans les plus raisonnables qui réussissent, mais ceux qui sont le mieux protégés.

Le roi, qui continuait à me voir assidument, ne cessait aussi de voir d'autres femmes ; mais il ne s'arrêtait à

elles qu'en passant, comme on l'a déjà vu. Ces femmes, qui n'avaient ni goût ni délicatesse, s'accommodaient des momens qu'il pouvait leur donner, et s'estimaient heureuses de passer furtivement quelques heures auprès de ce prince. A l'exception de deux ou trois qui formèrent le dessein de me supplanter et de s'emparer de la faveur de Louis XV, les autres n'avaient aucun projet formé. Le plaisir d'avoir le roi pour amant, leur tenait lieu de tout. Cette idée qui occupait toute la capacité de leur ame, ne laissait aucune place à l'ambition de ces rivales peu dangereuses. Je connaissais le roi, la possession le dégoûtait toujours. L'acte de jouissance était suivi du mépris ; et c'est à quoi doivent s'attendre toutes les femmes qui ne savent employer d'autres moyens que la possession pour attacher les hommes.

Les disputes du clergé qui s'étaient

renouvelées malgré les soins que la cour avait pris pour les éteindre, agitaient toujours l'État. Tous les prélats, qui troublaient la cour, devaient leur fortune au roi, et c'est ce qui le contrariait davantage. Louis XV m'a dit souvent que, de tous les vices, l'ingratitude était celui qui l'affligeait le plus.

Il arriva dans cette querelle, comme il arrive dans la plupart des autres, où l'on est presque toujours emporté au-delà de son objet. Il n'était question d'abord que d'une somme qu'on demandait au clergé pour subvenir aux besoins présens : le ministère porta ses vues plus loin, il réfléchit au désordre que ce corps occasionnait dans les finances de l'État. Il fut calculé qu'il sortait tous les siècles une somme considérable pour l'achat des bulles, et que ce trésor du gouvernement politique, qui allait en Italie, ne rentrait

plus en France; que Rôme, à qui on donnait beaucoup d'argent, n'accordait que des indulgences. De-là on passa aux moyens qu'il y aurait à employer pour se soustraire à cette domination spirituelle, qui ruine l'état temporel. Mais après avoir bien tout examiné, supputé, calculé, on laissa les choses comme elles étaient.

M. le chevalier de Belle-Isle m'avait dit autrefois « que le procès entre la cour de Rome et celle de Versailles durait depuis plusieurs siècles, et qu'il ne finirait que lorsqu'il naîtrait un roi de France aussi entreprenant que Henri VIII, d'Angleterre. Il ajoutait qu'entre les pouvoirs que le ministère avait cherché à détruire, il avait mal choisi; qu'on avait ôté à Rome le glaive des excommunications, mais qu'on lui avait laissé la puissance de dépouiller l'État, et qu'il aurait mieux valu se laisser excom-

munier que réduire à la pauvreté. »

Le corps général du clergé n'avait fait qu'occuper la cour, un de ses membres vint inquiéter le roi et troubler l'État.

L'archevêque de Paris défendit de conférer les sacremens à un certain abbé malade, qui demandait à être administré. On voulait que l'abbé infirme nommât son confesseur ; et comme on savait qu'il était janséniste, on lui proposa d'accepter la constitution. J'ai déjà parlé de cette constitution et des disputes auxquelles elle avait donné lieu dans le gouvernement. L'abbé s'opiniâtra à ne pas accepter, et l'archevêque ne voulut pas consentir qu'il fût administré.

Louis XV fut informé de ce débat, dont l'exemple pouvait produire un schisme dans le royaume. Je fus témoin de sa douleur : son inquiétude prenait sa source dans son affection.

Il aimait ses sujets, et il voyait avec chagrin que des disputes d'école les privaient de la seule consolation qui leur restait en mourant. Les princes de la maison de Bourbon ont toujours été plus sensibles aux affaires de la religion qu'à celles de la politique.

La bulle *Unigenitus* avait fait mourir Louis XIV; du moins de vieux courtisans m'ont-ils assuré que le P. Le Tellier, à force de lui parler de la *constitution*, avait abrégé ses jours. Le refus des sacremens était du ressort de la police générale; ainsi ce schisme dans le gouvernement spirituel avait ce double inconvénient qu'il pouvait en produire un dans l'état politique.

Le parlement de Paris qui, en saisissant toutes les occasions de réformer les abus, n'en laisse échapper aucune d'étendre ses prérogatives, ajourna le curé, qui n'avait commis d'autre crime que d'avoir obéi à son évêque. Il le

condamna à une amende qu'il aurait fallu faire payer au prélat, et on lui défendit de récidiver sous peine de perdre son temporel. Le point principal était de savoir si le curé devait obéir au parlement ou à son évêque. Le cas n'eût pas été difficile à décider, si on avait pris le clergé pour juge, ou si on en eût appelé au gouvernement; mais la difficulté était de savoir quel devait être le juge compétent dans cette instance. Permettre que l'église décidât l'affaire, c'était prendre sur le temporel; accorder la prérogative au parlement, c'était usurper les droits du spirituel. Il y avait encore un plus grand inconvénient, c'est que le roi lui-même, selon le sentiment du clergé, était incompétent pour nommer des juges.

Pour l'ordinaire, dans ces sortes de disputes, on en appelle à un concile national; ce concile ne se tient jamais,

et le désordre continue toujours. Le roi ordonna que le parlement ne se mêlerait pas de cette affaire, et le parlement décida qu'il devait s'en mêler. Louis XV avait pourtant montré assez de fermeté dans la dernière querelle sur l'administration de l'hôpital ; mais ce corps oublie toujours qu'il a cédé pour se souvenir d'être ferme. Le roi se chargea de faire administrer le malade ; mais ce parti avait encore un inconvénient, car il fallait commander à des prêtres, et ceux-ci n'obéissent qu'à leurs évêques.

Le parlement aurait cru perdre ses droits, si, dans cette occasion, il ne s'était pas opposé aux volontés de son souverain. Il décréta les curés que Louis XV voulait seulement engager à remplir leur devoir. Sans ce décret l'affaire eût d'abord été assoupie, au lieu qu'il porta beaucoup d'autres prêtres à refuser d'administrer.

J'ai souvent ouï dire, à Versailles : « Que le corps du parlement, à force de vouloir réformer les abus, est la source d'un grand nombre d'abus. » Un prince du sang prétendait qu'il faudrait abolir le parlement, quand ce ne serait que pour prévenir cet esprit de contention et d'opiniâtreté qu'il sème dans le royaume. Mais ceux qui ont la réputation de juger sainement des choses, prétendent que c'est ce même esprit de résistance aux volontés de la cour, qui soutient l'État.

Un conseiller de la grand'chambre dit un jour en ma présence à un courtisan qui se plaignait hautement des remontrances réitérées au roi : *Monsieur, il se peut que nous manquions dans la forme ; mais nous ne saurions pécher dans le fonds, puisque nous plaidons toujours pour les prérogatives de la nation et le bonheur des peuples.*

Le président Maupeou me dit un jour au sortir de l'audience du roi, où il avait été relancé vivement : « Convenez, Madame, qu'il y a une grande fatalité attachée à notre état ; on nous gronde toujours, et on ne nous rend jamais justice. Si on voulait cependant se donner la peine d'examiner le fond des choses, on verrait qu'il n'y a rien à gagner pour nous, de représenter toujours à un prince, et de nous voir obligés de lui dire des choses désagréables. Si nous ne nous intéressions pas, autant que nous le faisons, au bonheur des peuples, nous substituerions la flatterie à la vérité, nous profiterions des grâces de la cour, au lieu que nous n'essuyons d'elle que des refus. » Dans un autre voyage où ce même président ne fut pas reçu plus favorablement, il ajouta, en parlant des conseillers-d'état : « Il est surprenant que des hommes éclairés ne voient

pas la droiture de nos intentions, et que la prévention, qui ne devrait se trouver que dans le peuple, devienne le partage de ceux qui environnent le trône. »

Quoi qu'il en soit, ces gens-là m'indisposaient, parce qu'ils mettaient le roi de mauvaise humeur, et que chaque fois qu'ils se rendaient à Versailles pour lui faire des représentations, Louis XV était plus sérieux qu'à son ordinaire.

L'affaire des billets de confession eut des suites. Jusque-là les membres du parlement avaient parlé en orateurs, dans cette occasion ils prirent le ton de prédicateurs. Leur remontrance au roi ressemblait à un sermon. Il y était question de doctrine, du dogme, de la foi et du pape. Lorsqu'une compagnie sort de sa sphère, elle s'expose à la raillerie. Un plaisant de la cour dit au roi : « Sire, nous pouvons à présent

aller au prône à la grand'chambre, les membres de votre parlement savent faire des sermons. » Mais je laisse de côté toutes ces discussions peu intéressantes dans ce moment.

Les malades qui voulaient communier achetaient un arrêt qu'ils présentaient au lieu de billet de confession. Les gens à bons mots disaient : « Que le parlement allait établir un bureau de communion dans Paris, où les jansénistes pourraient se pourvoir de chaque sacrement à raison de douze sous tournois par arrêt. »

La cour rendit encore une ordonnance en faveur de la bulle *Unigenitus ;* mais le parlement, sans y avoir égard, continua à faire décréter les prêtres qui refusaient d'administrer. Les deux partis s'aigrissaient par la résistance qu'ils faisaient réciproquement.

La maladie du dauphin, qui survint

dans le fort de cette dispute, y apporta quelque trève. Ce prince se sentit attaqué le 1er de mai 1752, en se retirant le soir dans son appartement. C'était la petite vérole qui s'annonçait par ses symptômes ordinaires. Il en fut heureusement délivré, et le roi, qui en avait d'abord été alarmé, ressentit une grande joie de sa guérison.

Louis XV aime beaucoup ses enfans, et sur-tout M. le dauphin; jamais père n'a pris tant de part aux vicissitudes de sa famille. Il est d'une attention marquée pour ceux qui lui appartiennent. A la moindre indisposition de la reine, il court dans son appartement, et n'en sort pas qu'il ne la voie en meilleur état.

Toute la France le félicita sur le rétablissement de l'héritier présomptif de la couronne. Chaque corps de l'État témoigna sa joie par quelque réjouissance particulière, et le peuple montra

la sienne par un divertissement général.

Je résolus à mon tour de témoigner la satisfaction que j'avais de cet heureux événement par une fête analogue ; mais je ne voulus rien faire sans consulter le roi. Je lui fis part de mon dessein qu'il approuva, et de mon plan qu'il loua.

Tous ceux qui ont entendu prononcer mon nom, savent que je m'étais donné le château de *Bellevue*, où j'avais prodigué ce que l'art a de plus recherché pour en faire un séjour agréable au roi. Il faut que ces sortes de fêtes soient allégoriques, sans quoi elles n'exprimeraient pas le sujet de la réjouissance.

Ma décoration représentait des antres environnées d'une pièce d'eau, au milieu de laquelle on voyait un dauphin lumineux ; plusieurs monstres l'attaquaient en vomissant contre

lui des flammes; mais Apollon, qui le protégeait, les foudroya du haut des airs, et une grande quantité de feux d'artifices acheva de les détruire ainsi que leur demeure. La scène changea tout-à-coup; elle devint le palais éclatant du soleil, où le Dauphin reparut dans toute sa splendeur, par une illumination magnifique qui dura toute la nuit.

A peine le Dauphin fut-il relevé de sa maladie, que le parlement et les évêques vinrent occuper de nouveau la cour et la ville. C'était la paix qui donnait assez de loisir pour faire attention à ces disputes. En temps de guerre, on eût eu autre chose à faire que de s'occuper des billets de confession. La cour aurait méprisé cette affaire, et le parlement eût défendu qu'on en parlât.

L'opiniâtreté du parlement, l'obstination des curés à refuser les sacre-

mens, augmentèrent la mélancolie du roi. Je pris le parti de redoubler les amusemens des petits appartemens, pour le tirer de cet état de langueur où les affaires le jetaient. Je le retenais le soir auprès de moi le plus tard que je pouvais, et ne le renvoyais qu'après avoir dissipé les nuages de son esprit, par tout ce que j'imaginais qui pouvait produire sur lui cet effet. La musique m'était d'une grande ressource. Rameau m'aidait beaucoup dans mes desseins. Le roi avait du goût pour les airs gais, et ce musicien excellait dans ce genre. Jelliot exécutait encore mieux que Rameau ne composait. Il était unique pour donner de l'ame à l'expression et de l'agrément aux sons. J'ose dire que cet acteur, par l'enjouement qu'il répandait dans l'esprit du roi, fut souvent le médiateur des plus grandes affaires de l'État.

On sait que c'est de la disposition actuelle de notre ame que dépendent toutes nos résolutions. Tel monarque qui refuse tout quand une certaine mélancolie s'empare de son esprit, accorde tout quand cette vapeur est dissipée.

Cette disposition, suite ordinaire des causes secondes, et qui tire sa source d'un son harmonieux, d'un coup d'œil, et le plus souvent de l'air du temps, ne suit pas toujours l'ordre de l'équité. Il est malheureux pour les peuples d'être gouvernés par des mortels sujets à une machine susceptible de toutes sortes d'impressions. Il faudrait, pour le bonheur du genre humain, que les hommes fussent gouvernés par des anges. J'ai dit plusieurs fois que Louis XV était extrêmement affecté par les disputes sur la religion. Je lui ai souvent ouï dire qu'il préférait la guerre des princes à celle des

théologiens, parce que dans celle-là le traité de paix termine la querelle, au lieu que dans l'autre, l'esprit de conciliation contribue lui-même à l'augmenter.

M. le maréchal de Saxe m'avait dit autrefois que, s'il avait l'avantage en se battant contre les Tartares, il leur ferait quartier; mais que, s'il avait le dessus sur une armée de Théologiens, il les exterminerait sans pitié.

Le prince de Conti, qui se mettait en colère toutes les fois qu'on parlait devant lui de cette affaire, dit qu'il fallait la faire décider par le conseil de guerre.

A cette espèce de tragédie se joignaient des scènes comiques. Un curé qu'on avait forcé d'administrer un malade, lui dit à haute voix : *Je vous communie par ordre du parlement.* Un autre s'exprima ainsi avec un moribond : *C'est en conséquence d'un*

arrêt de la grand'chambre que je vous apporte le bon Dieu.

Les deux partis auraient bien voulu que je me fusse déclarée ouvertement; mais outre que je ne découvrais que de l'entêtement de part et d'autre, mon bonheur dépendait de l'anéantissement de la constitution, parce que le repos du roi y était attaché.

L'arrivée de madame l'Infante de Parme acheva de dissiper cette humeur sombre qui régnait à la cour. On ne pensa qu'à fêter cette princesse. Je déterminai le roi à lui donner le bal et l'opéra. Dans ces divertissemens je cherchais plus à amuser le roi qu'à divertir cette princesse souveraine sa fille.

Les ministres d'état que je voyais souvent me disaient qu'ils travaillaient beaucoup. Ils se trouvaient depuis la guerre arriérés de dix années. Le roi avait donné un coadjuteur à M. d'Ar-

genson, qui avait le département de la guerre. C'était M. le marquis de Paulmi, homme capable et intelligent, mais à qui les arts et la littérature dérobaient un temps qu'il aurait pu donner à l'État.

Il savait plus de choses qu'un savant n'en doit savoir, et il en ignorait plus qu'un ministre n'en doit ignorer. Le roi l'avait envoyé examiner l'état militaire de la France. Il venait de visiter les places méridionales, pour reconnaître les forteresses et les quartiers des troupes. Lorsqu'il en fit son rapport au roi, il ajouta qu'il avait vu les protestans du Languedoc, et que, dans le temps où on les soupçonnait d'avoir pris les armes, ils étaient assemblés pour faire des prières afin de demander au ciel le rétablissement de M. le Dauphin. Je vis le roi pénétré de cette nouvelle. Les souverains aiment que tous leurs su-

jets leur soient attachés. C'est peut-être l'endroit le plus sensible de l'amour-propre des princes.

Quoique le roi, par un effet de cette bonté qui lui est si naturelle, sortit souvent de son caractère pour rendre notre société agréable, la tristesse faisait des progrès sur moi. Il y avait des momens où tout me devenait insipide. J'éprouvai souvent ce qu'avait dit une fois madame de Maintenon, que dans tous les états de la vie il y a un vide affreux. Ce qui augmentait ma peine, c'est qu'il fallait paraître gaie, dans le temps où une mélancolie affreuse me dévorait.

Je le dirai ici, à la honte des grandeurs humaines, malgré ma faveur et l'éclat de ma fortune j'eus plusieurs fois envie de quitter la cour; c'est sans doute l'ambition qui me retint, car nous sacrifions toujours à la passion dominante. Ce fut cette même ambi-

tion qui, m'ayant élevée au faîte des grandeurs, me fit passer des jours moins heureux que ceux que j'aurais pu couler, si j'eusse été dans un rang moins distingué. Tout le monde enviait mon sort, et il n'y avait personne qui n'imaginât que j'étais la femme la plus heureuse; mais il s'en fallait de beaucoup que mon bonheur répondît à l'idée qu'on en avait dans le monde.

Ceux qui aspirent à un rang plus élevé que celui où la vertu les a fait naître, s'imaginent que les richesses, les rangs, les titres et les grandeurs contribuent à la félicité, et que c'est de ces prétendus avantages que résultent les charmes de la vie. C'est une idée trompeuse, on s'accoutume dans toutes ces choses; un jour elles enchantent, le lendemain elles ne touchent plus. L'idée qu'on s'en fait avant que d'en jouir est plus sensible que la possession elle-même. J'ai eu des

plaisirs superbes, des meubles magnifiques, et peut-être les plus beaux bijoux de l'Europe, sans jamais avoir été plus heureuse.

M. le comte de Maurepas, qui m'avait forcée de demander au roi son exil, témoigna à quelques personnes qui m'approchaient qu'il souhaiterait d'avoir la permission de faire son séjour ordinaire à Pontchartrain. Ce château est tout près de Versailles, et il lui avait été expressément défendu, en quittant la cour, de l'habiter. Je me chargeai volontiers de lui faire obtenir cette grâce. Je la demandai au roi, qui me dit en me l'accordant : En vérité, Madame, j'admire votre belle ame; M. de Maurepas vous a grièvement offensée, et cependant vous vous intéressez pour lui.

Quand les amis du comte virent que le roi accordait si facilement ce qu'on lui demandait à son sujet, ils me par-

lèrent de son rappel à la cour ; mais je refusai d'employer mon crédit pour obtenir cette nouvelle grâce. C'est la seule chose sur laquelle Louis XV avait une fermeté que rien ne pouvait ébranler. Je ne sais si, avec toute la faveur dont m'honorait ce prince, j'aurais pu y réussir. L'épreuve aurait pu être dangereuse pour moi-même ; on ne doit jamais s'exposer à un refus : c'est le premier degré qui conduit à l'indifférence.

On disait dans le monde que ce ministre devait cette faveur au cardinal de la Rochefoucault et à M. le duc de Nivernois ses parens, qui dans ce temps-là étaient assez bien en cour ; mais le fait est qu'ils n'y eurent aucune part.

Le roi était toujours obsédé par les remontrances de ses parlemens.

Deux mariages vinrent faire quelque diversion à ces brouilleries parle-

mentaires. Celui du prince de Condé avec mademoiselle de Soubise. Il y eut d'abord quelques difficultés à l'égard des titres de la maison de Soubise ; car c'était un temps épineux où l'on trouvait des obstacles par-tout ; mais le roi trouva un tempérament en accordant aux maisons de Bouillon et de Soubise la qualité d'Altesses Sérénissimes.

Mademoiselle de Soubise apportait en dot au prince de Condé cinq millions en fonds de terre, sans compter ses bijoux et ses autres expectatives à la mort de son père. La princesse qui épousa Louis XIV, et celle qui se maria avec Louis XV, n'avaient pas été aussi riches à beaucoup près.

Le second mariage fut celui du duc de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, avec mademoiselle de Nivernois. La cour est le pays des métamorphoses : le procureur-général Fouquet con-

damné à mort par neuf juges, et banni de la France pour des malversations dans les finances, n'aurait jamais imaginé que son petit-fils deviendrait un jour le beau-père de la fille du duc de Nivernois.

Ce duc était alors ambassadeur à Rome; je le vis beaucoup à son retour. C'était selon moi un des seigneurs de la cour qui avaient le plus de mérite. Ordinairement les grands ont dans leur caractère un assortiment de qualités et de défauts, qui fait qu'on les distingue moins par leurs vertus que par leurs vices. Celui-ci était exempt des faiblesses qui ternissent les beaux talens. Ministre actif, vigilant, infatigable, grand homme d'État, profond politique, joignant aux qualités sublimes du négociateur toutes celles qui rendent aimable dans la société, bon mari, bon père, bon ami, honnête homme, l'intérêt, cette passion

qui avilit les grands, ne trouva jamais place dans son cœur. Je le comparerais volontiers au prince Charles de Lorraine pour les vertus de l'ame ; et à un des beaux génies qui fait le plus d'honneur à notre siècle pour les qualités de l'esprit : peut-être n'a-t-il pas autant de brillant, mais il a plus de solide.

Nous avions besoin de ces deux mariages pour sortir de cet état de langueur où les disputes lugubres ne cessaient de plonger la cour. J'avais beau m'étudier à égayer le roi, ces malheureuses affaires le ramenaient toujours à lui-même. D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, je n'avais plus moi-même cette gaieté et cet enjouement qui, avant mon séjour à Versailles, formaient mon caractère principal, et il est difficile de donner aux autres ce qu'on n'a plus.

Louis XV qui, dans ses momens de bonne humeur, se plaisait beaucoup à

me faire des reproches sur ce changement, me dit un jour : *Il me semble, Madame, que depuis quelque temps vous mettez beaucoup de gravité dans votre maintien. Si cela continue, il faudra que je joue la comédie pour vous faire rire, et que je chante de petits couplets pour vous divertir.* C'était précisément le moyen que j'avais employé moi-même pour le tirer de cet état de langueur où je l'avais trouvé à mon arrivée à Versailles. Je sentis ce que cela voulait dire, et je tâchai d'être moins sérieuse.

Le roi partit pour Compiègne, et la cour y fut très-brillante. Tous les princes du sang et les grands du royaume y étaient. L'usage veut qu'à Compiègne les sujets mangent avec le roi. Plusieurs seigneurs traitèrent en conséquence le monarque. Parmi ceux qui donnèrent des fêtes au monarque, un marquis, Regnier de Guerchy, lieu-

tenant-général et colonel du régiment du roi, se distingua le plus. Louis XV me fit le récit de la fête qu'il lui donna. Je lui trouvai du goût et de l'intelligence, car il faut en avoir pour traiter un roi de France avec splendeur et délicatesse. La table ordinaire de ce colonel à Compiègne était de deux cents couverts, et il arriva plus d'une fois dans ce voyage qu'il eut plus de trois cents convives. On disait de ce lieutenant-général qu'il avait bien servi l'État, ce qui, selon moi, est le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un homme de guerre.

Quand le roi était à Compiègne, il était moins occupé des disputes sur la religion et le parlement. La chasse et les campemens l'occupaient tout entier, ce qui lui donnait un air de satisfaction qu'il perdait en arrivant à Versailles.

L'année 1753 fut un temps de re-

montrances. Les comédiens firent une affaire d'état de leur spectacle. L'opéra de Paris, qui voit d'un œil chagrin la réussite des autres théâtres, s'apercevant que les Français avaient la foule, s'avisa de leur défendre d'exécuter des ballets. Les comédiens s'adressèrent au gouvernement, pour obtenir du conseil un édit qui leur permît de danser. Leurs remontrances au roi avaient un je ne sais quoi de comique, car il est difficile que des gens d'une profession destinée à faire rire, conservent assez de gravité pour mettre le sérieux qu'il faut dans une pièce adressée à un tribunal suprême. Un des députés me dit: « Madame, les pièces modernes sont si mauvaises, que, sans les ballets, la plupart tomberaient. La cabriole aide beaucoup à la déclamation. Je vous préviens que si on nous ôte la danse, on nous coupe la parole. » Cette saillie,

que je rapportai au roi, le fit rire (1).

Cependant ces mêmes Français fermèrent leur théâtre, et déclarèrent hautement qu'ils ne joueraient plus, à moins qu'on ne leur permît de danser. Cette clôture, qui paraissait une bagatelle, était réellement une affaire d'état. Les théâtres préviennent une infinité de vices que l'oisiveté ferait naître.

Heureusement pour la France, la dauphine accoucha, et on oublia aussitôt toutes ces disputes. Les réjouissances publiques inspirèrent une gaieté qui dissipa cette tristesse répandue partout. Il est rare que le Français perde son enjouement long-temps. Un mariage, ou une convalescence, lui rend sa gaieté naturelle. Je ne sais si ce passage continuel du déplaisir à la

(1) Et fait pitié.

joie ne vaut pas mieux que le caractère réfléchi des Anglais, qui leur donne une tristesse dont aucune cause seconde ne peut les faire sortir. Un ambassadeur d'Espagne me disait : *Les Français ont quelques momens de vie, mais les Bretons sont dans un état continuel de mort.*

On donna au prince nouveau-né le nom de *duc d'Aquitaine*. Le roi oublia les affaires, pour se livrer tout entier au plaisir que lui faisait goûter cette naissance. J'y fus moi-même d'autant plus sensible, qu'elle rendait la gaieté à nos entretiens et nous inspirait une satisfaction nouvelle. Les fêtes recommencèrent à Versailles ; tous les grands de la cour se signalèrent, et les courtisans témoignèrent dans cette occasion des transports de joie, pour un événement qui, dans le fond, leur devait être fort indifférent.

Il nous fallait ces ressources pour nous tirer de cet état de langueur où l'unité des amusemens nous plongeait. J'avais employé ce que l'art a de plus raffiné pour dissiper la mélancolie du roi ; mais tout s'use à la fin. La coutume a cet effet, qu'elle détruit la nouveauté, qui seule fait impression sur nos sens.

Le duc de Richelieu, qui était souvent de nos parties dans les petits appartemens, nous amusait beaucoup. Il racontait avec cet art qui sait s'insinuer adroitement, mais il laissait trop voir le caractère du courtisan. On lisait, jusque dans ses regards, l'envie qu'il avait de parvenir : jamais mortel ne sacrifia plus à la fortune ; il eût voulu s'emparer de la faveur et disposer de l'État en maître absolu. Il disait dans le monde qu'il avait tout fait pour moi, et que je n'avais rien fait pour lui ; mais, si je ne fis

pas mieux, il dut s'en prendre à son génie intrigant et à ses desirs ambitieux qu'il ne fut pas toujours le maître de modérer. Il y eut souvent des plaintes contre lui, que je calmai. Plusieurs courtisans, qui avaient résolu de le perdre, avaient indisposé Louis XV, et je le remis en grace. Mais je ne voulais pas qu'il vît souvent le roi, car je savais que son projet était de gagner sa confiance, et d'éloigner ensuite de la cour tous ceux qui avaient trop d'ascendant sur lui.

Les évêques de France qui ne savaient comment s'y prendre pour insulter le parlement, qui se mêlait, disaient-ils, de diriger l'église romaine, prirent l'occasion de la naissance du duc d'Aquitaine, pour le rendre odieux à la nation, en le comparant à celui d'Angleterre, sous le règne de Charles I^er^.

L'évêque de Montauban, en invi-

tant ses diocésains à remercier le ciel d'avoir donné un petit-fils à la France, s'exprimait ainsi dans son mandement: « L'esprit de parti et de faction domina en Angleterre, rien ne demeura fixe dans les lois divines et humaines ; et, au milieu des épaisses ténèbres qui s'élevèrent de toutes parts, tout parut devenir incertain ou indifférent, excepté le dogme sacrilége de la suprématie dans le spirituel attribué à l'autorité séculière. C'est dans ces temps malheureux que les ennemis de l'épiscopat ayant prévalu, la véritable religion acheva d'être anéantie, et la dignité royale expira dans l'opprobre. L'évêque s'étendait beaucoup sur les événemens déplorables que virent naître ces temps de tourmentes, d'agitations et de délire ; l'indignation animait son discours ; il traçait à grands traits et la révolte des sujets, et le malheur de leur souverain ; ses accens

accusateurs désignaient le parlement, lui reprochaient et le mépris qu'il faisait de l'autorité suprême, et l'arrêt infâme qu'il avait prononcé sans pudeur.

Le prélat tonnait contre l'indépendance, la frénésie, la fureur sanguinaire du peuple anglais, courant en insensé après un fantôme de liberté.

La chaire sacrée devait-elle retentir de ces discours, et une exhortation chrétienne est-elle un cours d'histoire?...

Le prince de Conti dit, à ce sujet, qu'il fallait défendre aux évêques d'insérer l'histoire d'Angleterre dans les prières publiques. C'était une satire des plus mordantes contre le parlement, qui annonçait d'avance ce que l'État devait craindre de ce corps; mais les communes de Londres agissent par des principes différens de ceux du parlement de Paris.

L'ambassadeur d'Angleterre se plaignait hautement de ce qu'il y avait quelqu'un d'assez osé en France pour reprocher à sa nation qu'elle avait fait mourir son roi. Il en parla au ministre, et le discours de l'évêque fut supprimé.

L'ambassadeur d'Espagne conseillait d'établir l'inquisition en France.

Le parlement, transféré à Soissons, s'obstinait à ne pas vouloir reprendre ses fonctions, et toute la France avait les yeux ouverts sur son exil.

Le duc de Richelieu s'intriguait toujours auprès du roi; il avait pris l'ascendant sur lui. Ce courtisan cherchait toutes les occasions d'entretenir le prince en particulier, et de gagner ses bonnes graces. J'avais plus d'une fois contrarié ses projets, et cela même l'avait déterminé à faire un dernier effort pour obtenir entièrement la faveur. Cette conduite me déplut; et comme il revenait toujours

à la charge : *Monsieur le duc*, lui dis-je, en présence du roi, *j'ai reçu des lettres du Languedoc, par lesquelles j'apprends que votre présence y est nécessaire. Je vous conseille de partir pour Montpellier, qui est de votre département, car Sa Majesté ne veut à Paris ni évêques, ni gouverneur de cette province.* Le courtisan sentit ce que cela voulait dire : il partit peu de jours après pour Bordeaux, et à son retour je le vis fort peu.

La duchesse de Talard, gouvernante des enfans de France, étant venue à mourir, le roi me dit : « Hé bien ; madame, à qui confierons-nous la jeune famille de Monsieur le Dauphin ? Sire, lui répondis-je, madame de Talard était douée d'un grand mérite, c'est ce qui rend sa place très-difficile à remplir. J'ai jeté mes regards sur toute la France, et je ne

trouve que madame la comtesse de Marsan qui soit en état de la remplacer. » Elle y fut nommée, et cette dame, qui sut l'intérêt que j'avais pris à elle, vint me remercier. Cette préférence me fit beaucoup d'ennemis. Toutes les dames qui avaient eu l'exclusion, m'en attribuèrent la cause. C'est ainsi que la favorite d'un roi est chargée de la haine publique. Quand une place est vacante, elle ne peut la demander que pour une personne, et, pour l'ordinaire se fait haïr de toutes celles qui y avaient quelques prétentions.

La naissance du duc d'Aquitaine avait été le signal de la joie à Versailles, sa mort replongea la famille royale dans la tristesse : de la gaieté on passa aux pleurs; mais bientôt on n'y pensa plus. Sans la pompe funèbre qui dura plusieurs jours, on l'eût peut-être oublié dès le premier. Le spectacle

de sa mort fit verser des larmes. On travaillait toujours à la cour à réprimer les démarches du parlement et celles du Châtelet. Cette affaire remplit l'État d'édits. Un politique disait que, « si le Gouvernement avait porté la même attention aux autres branches de l'administration, la France eût été le royaume le mieux policé de l'Europe. »

Cette attention ne rétablit pourtant pas l'ordre. Aucun des partis ne voulut céder à l'autre.

Enfin cette grande affaire qui avait tant agité la France, et donné si souvent à parler aux nations étrangères, se termina comme elle devait se terminer, c'est-à-dire par l'opiniâtreté du parlement et la lassitude du roi. Louis XV (je ne saurais assez le répéter dans ces Mémoires) est bon, son ame tendre et compatissante n'est pas de celles qui s'irritent par la résistance.

L'amour-propre des rois qui veulent être absolus entraîne des désordres qui pour l'ordinaire abyment les états et la politique. Le prince, qui voulait la paix du royaume et le bonheur de son peuple, céda lorsqu'il vit qu'on touchait au moment où sa résistance avec son parlement pourrait causer une révolution générale.

Le marquis de Saint-Contest, qui vint à mourir lors du rappel de la grand'chambre, forma un vide dans le ministère. Sa mort laissa une place vacante dans les affaires étrangères. On nomma à cette place M. Rouillé.

Toute la France fut étonnée de ce choix, et M. Rouillé lui-même le fut autant que toute la France.

Plusieurs considérations me portèrent à décider en sa faveur. Ce ministre était un de ces génies subordonnés qui se plient à tout.

On le faisait monter et descendre

comme on voulait. M. de Belle-Isle disait de lui qu'on pourrait le faire roi de France, et ensuite le réduire à être commis de la marine, ou de la guerre.

On donna la marine à M. de Machault : il était déjà garde-des-sceaux et contrôleur-général. Bien des gens m'avaient parlé pour lui; mais ses qualités seules me déterminèrent. Il avait une grande pénétration et était très-propre à remplir les places qu'il occupait. Je lui eusse souhaité un peu moins d'ambition; car cette passion, lorsqu'elle n'a point de bornes, fait commettre bien des fautes aux génies les plus éclairés. L'ingratitude en est presque toujours une suite, elle fait oublier les plus grands services; et je regarde un homme qui manque par les sentimens de la reconnaissance comme un monstre dans la nature.

La place de contrôleur des finances fut donnée à M. Moreau de Seychelles.

Il y avait des gens qui prétendaient que M. de Machault, en abandonnant les finances pour passer à la marine, avait dégénéré. On disait de ce ministre qu'*il avait quitté une charge d'or pour en prendre une de bois.*

La joie qu'occasionnait la réconciliation du parlement avec la cour fut accompagnée d'une plus grande encore. Madame la dauphine mit au monde un duc de Berri. Le roi goûtait une satisfaction sans égale à l'accroissement de la famille royale. Chaque nouveau né le comblait d'allégresse. Je puis dire que les quinze jours qui suivirent ces deux événemens furent ceux que je passai avec le plus de contentement pendant mon séjour à Versailles.

Aux querelles du parlement succédèrent les affaires politiques. Les Anglais faisaient de grands préparatifs de guerre.

Pour tirer le roi de l'état de langueur où ces disputes le jetaient, je fis bâtir Bellevue. C'était un pavillon carré, où l'œil découvrait plus de goût que de magnificence : le roi m'en fit compliment. Il s'y rendait souvent. J'avais embelli ce lieu par des travaux simples, et cachés par l'art derrière la nature, qui empêchait qu'on ne l'y découvrît.

Les jardins et les bosquets étaient charmans. Louis XV me disait souvent qu'il suffoquait à Compiègne, à Fontainebleau et à Marly, mais qu'il respirait à Bellevue. Nous partagions notre temps entre la promenade, le jardinage et d'autres amusemens champêtres. Les fleurs entraient aussi dans le plan de nos récréations, et j'en avais fait venir de toutes les parties du monde.

En entrant dans cette maison, le roi se dépouillait de cet air de majesté que la scène royale l'obligeait de garder

ailleurs. Je gagnais toujours à cette métamorphose, car il était plus gai qu'à l'ordinaire ; et sa satisfaction, qui augmentait la mienne, répandait un air d'enjouement sur nos entretiens. Il y avait encore cette différence, c'est qu'à Bellevue le roi me parlait de ses goûts, de toutes les choses qui pouvaient lui plaire, au lieu qu'à Versailles il ne m'entretenait que de disputes sur la religion, de refus de sacremens ou d'autres matières qui lui étaient peu agréables.

Cette retraite lui donnait souvent occasion de parler des agrémens attachés à la vie privée. Il y trouvait des charmes que l'embarras des affaires publiques et le tumulte du trône rendaient peu sensibles.

Le roi voulant continuer à me donner des marques de sa protection particulière, érigea en marquisat la terre de Marigni, qui appartenait à mon

frère. Je le remerciai de cette faveur, qui me parut d'autant plus grande que Vandière en ressentit un plaisir inexprimable.

Revenons aux affaires générales. L'Amérique, qui était à la veille d'exciter une guerre universelle, commençait déjà à faire briller des étincelles de ce feu qui devait embraser l'Europe. Les Anglais furent les premiers à se plaindre. Milord Albemarle représenta à la cour de France que les Français dans le Canada commettaient des hostilités contraires au traité d'Aix-la-Chapelle.

La France répondit qu'elle n'en était pas informée; mais que, pour prévenir toute mauvaise intelligence, elle allait envoyer des ordres pour pacifier ces premiers démêlés, à condition que l'Angleterre, de son côté, agirait de même. Les deux nations le promirent; mais ni l'une ni l'autre ne

tint parole. On se trompait des deux côtés, comme il arrive presque toujours dans ces occasions.

Je me souviens que, dès les premières plaintes que l'Angleterre fit faire à la France, un ministre étranger me dit que le cabinet de Versailles et celui de Saint-James savaient qu'ils allaient bientôt se faire la guerre; mais qu'ils ne voulaient pas se le dire pour donner plus de mystère à la chose.

« En ce cas-là, Monsieur, lui répliquai-je, le roi n'est pas du secret; car il ne sait pas un mot de cette guerre que vous nous annoncez. » En effet Louis XV ignorait qu'il était à la veille de s'engager dans une lutte longue et pénible. On l'avait bien instruit des motifs qui portaient les Anglais à se plaindre; mais on ne l'avait pas informé de leur résolution à prendre les armes.

On tint prête l'armée navale, on enrôla des matelots, mais on man-

quait d'officiers experts dans la marine ; rarement la France en a eu de bons. Louis XIV en forma, mais ils finirent avec son règne.

L'esprit de parti et d'animosité se soutenait toujours à la cour. La cabale qui cherchait à me perdre augmentait avec ma faveur. L'envie déployait tous les ressorts cachés que la méchanceté humaine peut suggérer. Tous ceux qui environnaient le prince cherchaient à m'enlever sa confiance.

Parmi les personnes qui conspiraient contre moi, il y en avait qui m'étaient redevables de leur fortune et pour lesquelles je m'intéressais tous les jours. Je le fis remarquer au roi. Louis XV déteste les ingrats : cette noirceur produisit un effet contraire à celui que mes ennemis s'étaient proposé. Le roi fut plus assidu auprès de moi qu'auparavant, et en méprisa davantage ceux qui avaient voulu le tromper. Je

ne rapporte point ici les moyens bas et honteux que des courtisans et quelques femmes ambitieuses mirent alors en usage pour surprendre le cœur du monarque. Le détail de ces brigues est indigne de l'histoire, et je n'ai pas dessein de transmettre à la postérité des intrigues et des cabales qui ne regardent que ma personne.

Le duc de Mirepoix, qui avait toujours assuré le roi que les Anglais ne pensaient pas à rompre le traité de paix, fut obligé de lui écrire à la fin qu'ils se préparaient à faire la guerre. La France se mit à la hâte en défense, sans savoir précisément si elle devait se battre. Le bureau de la marine expédia des ordres dans tous les ports et hâvres. Les vaisseaux finis furent lancés à la mer, et les autres se tinrent prêts à faire voile au premier commandement.

Cependant on négociait toujours à

Paris pour le traité d'Aix-la-Chapelle. Ce n'était plus avec milord Holderness : il était mort. Les intérêts de la Grande-Bretagne étaient entre les mains d'un secrétaire d'ambassade, qui répondait vaguement aux demandes qu'on lui faisait sur les préparatifs de sa cour.

Quelques politiques ont assuré que si le comte d'Albemarle avait vécu, la guerre, qui peu de temps après déchira les deux nations, n'aurait jamais eu lieu. On a dit que ce ministre, qui avait un grand ascendant sur l'esprit de George II, était alors attaché à Paris à une fille du monde dont il ne pouvait se séparer. Ce ne serait pas la première fois que les amours d'une courtisane auraient influé sur les affaires de l'Europe.

A la suite des dépêches de Londres il y eut grand conseil à Versailles, et le roi y parla ainsi à ses ministres :

« Mon parti est pris, je ne commencerai point la guerre, et si les Anglais rompent le traité d'Aix-la-Chapelle, l'Europe, qui sera témoin de ma modération, verra qu'ils sont les agresseurs. »

La cour de Londres envoya à Paris le comte d'Herford pour remplacer Milord Albemarle. On comparait cet ambassadeur à un héraut d'armes; on disait de lui qu'il était venu déclarer la guerre à la France. Il parlait en effet d'un ton à faire connaître que tout était prêt en Angleterre pour faire une invasion en Amérique.

Aux premiers bruits d'un armement, les militaires, qui depuis les dernières campagnes de Flandres avaient déserté Versailles, vinrent en foule me faire leur cour. Tous mes appartemens étaient remplis d'officiers qui, en me priant d'employer pour eux ma faveur auprès du prince, fai-

saient valoir leurs talens pour l'art militaire.

Les Anglais s'expliquèrent à la fin sur les préparatifs de guerre dont la renommée avait informé l'Europe. Ils déclarèrent au gouvernement que, dans le Canada, les Français avaient fait des incursions sur les terres de la domination de la Grande-Bretagne, et que l'Angleterre n'était pas d'humeur à souffrir de semblables usurpations.

Cette déclaration affligea le roi qui ne voulait point de guerre. Les dettes de l'État n'étaient pas encore acquittées, les mêmes impôts subsistaient comme auparavant, le peuple était toujours foulé ; ainsi une nouvelle guerre ne pouvait que l'accabler. Louis XV me parla du malheur qui menaçait la France, d'une manière à me persuader qu'il y était sensible. Je fus témoin de ses inquiétudes à ce sujet;

et je dois rendre ici justice à la bonté de ce prince, en disant qu'il en était pénétré. Il n'en fut pas de même des ministres et des courtisans militaires, qui espéraient avancer leur fortune à la faveur de cette nouvelle révolution. La difficulté n'était pas d'entreprendre la guerre, mais d'avoir des généraux pour la faire.

Le maréchal de Saxe, la terreur des ennemis de la France, et en qui les soldats avaient une confiance aveugle, était mort. De tous les officiers français qui avaient servi sous lui, il n'y en avait pas un seul qui pût le remplacer dans le commandement. Ils avaient du courage et de l'expérience, mais ce n'était pas assez : pour former un héros, il faut un assortiment de qualités qui se trouvent rarement dans un seul homme.

Parmi les généraux qui avaient commandé dans les dernières guerres, le

maréchal de Belle-Isle était celui qui avait le plus d'envie d'être général en chef; mais, outre qu'il n'avait jamais eu assez de mérite, son esprit avait beaucoup vieilli. Il s'exprimait en termes diffus et discourait beaucoup. On disait de lui, à la cour, que de tout le génie qui l'avait élevé au comble des grandeurs, il ne lui restait que la parole.

L'État se trouvait alors menacé à-la-fois de deux guerres: celle des Barbaresques, qui, malgré la foi des traités, troublaient le commerce de la nation, et celle des Anglais, qui étaient prêts à lui livrer des batailles.

J'ai dit que le roi ne souhaitait point la guerre. Pour la prévenir, s'il était encore possible, il envoya Bussy, à Hanôvre, où le roi George II devait se rendre. Je ne voulais point qu'on employât cet homme, ne lui croyant pas assez de capacité pour réussir dans

une négociation de cette importance; mais on avait prévenu Louis XV en sa faveur.

On donna ordre à tous les commandans des colonies dans l'Amérique d'armer autant de vaisseaux qu'ils pourraient, pour s'opposer aux desseins des Anglais. Il fallait y faire passer des troupes et non pas des avis.

La mort du maréchal de Lowendalh, élève et compagnon du comte de Saxe, qui arriva dans ce temps-là, fit naître des regrets que les circonstances rendaient plus sensibles. Ses talens militaires avaient fait concevoir des espérances que sa mort détruisait. La prise de Berg-op-Zoom lui avait acquis une réputation dont la France eût pu tirer avantage dans la guerre dont elle était menacée. J'en témoignai mon chagrin au roi : « Vous avez raison de me plaindre sur la mort de cet officier, me répondit-il, c'était

un de ceux qui méritaient le plus ma confiance. J'ai beau chercher parmi mes sujets, je n'en trouve aucun qui soit en état de le remplacer.

Louis XV, qui l'avait honoré pendant sa vie, voulut encore lui donner des marques de distinction après sa mort. Il fit les frais de sa pompe funèbre et donna des pensions à ses enfans des deux sèxes, récompenses dues à son mérite et dont le roi s'acquittait en la personne de ses héritiers. Tous ceux à qui le mérite de ce général faisait ombrage, se réjouirent de sa mort; il n'y eut que les véritables patriotes qui en eurent du regret.

Pendant que la France cherchait les moyens de fournir aux frais de la guerre, nous apprîmes, à Versailles, que l'Angleterre trouvait dans ses sujets des ressources volontaires pour y suppléer. Des particuliers offraient de

l'argent aux matelots qui voudraient s'enrôler dans la flotte royale, et d'autres s'engageaient à entretenir leurs familles à leurs dépens, jusqu'à la paix, dût-elle ne se conclure que dans six lustres.

M. de Mirepoix continuait toujours ses négociations à Londres. Il traitait avec le chevalier Robinson, qui lui donnait des espérances; mais ce n'était que pour gagner du temps : la guerre était résolue.

M. le comte d'Argenson disait souvent au roi qu'il fallait retirer cet ambassadeur, dont le séjour à Londres ne servait qu'à amuser l'état et à donner la nation française en spectacle. Le roi et le conseil étaient bien embarrassés. Louis XV ne voulait pas que l'Europe eût à lui reprocher les premières hostilités.

M. le maréchal de Lowendahl qui, avant de mourir, avait été témoin de

de cet embarras, avait dit en pleine cour qu'*il valait mieux attaquer en premier, que de se laisser battre en second.* On ne suivit pas ce conseil, et l'on s'en repentit.

Pour moi, j'étais neutre dans cette grande affaire. On a prétendu dans le monde que j'avais cherché à exciter cette guerre pour accroître mon crédit à la cour. Avais-je besoin de la guerre? l'empire que le roi m'avait donné sur lui-même, n'était-il pas le garant le plus sûr de ma prospérité? Louis XV m'honorait de sa confiance: tous ceux qui avaient voulu me nuire y avaient échoué.

Cependant on parlait toujours de paix à Londres et à Paris; mais on apprit enfin que l'Angleterre avait déclaré la guerre à la France dans les nouveaux mondes. La cour de Versailles fut informée que l'amiral Boscawen, à la tête de sa flotte, avait en-

levé le vaisseau l'*Alcide* sur les bancs de Terre-Neuve. La manière dont il s'était emparé de ce navire aggravait l'offense. L'*Alcide* ne devait point être attaqué lorsqu'il le fut, car il n'avait point ordre de se battre. C'est un usage établi chez toutes les nations policées, lorsqu'elles se déclarent la guerre, de publier un manifeste contenant les griefs qui font prendre les armes; et l'Angleterre n'en avait point fait imprimer. Cette démarche passa en conséquence pour une véritable piraterie. On la fit remarquer au roi, qui donna aussitôt ordre au duc de Mirepoix et à Bussi de revenir en France, sans prendre congé de la cour d'Angleterre. Dès-lors toutes les voies d'accommodement furent suspendues.

Le roi, qui avait voulu éviter la guerre, prit une résolution contraire dès qu'il sut ce premier acte d'hostilité. L'honneur ne lui permit plus de

dissimuler un affront fait à son pavillon. Il me dit, au sortir du conseil : « Madame, la guerre est déclarée; les Anglais sont mes ennemis. »

Le bureau de la guerre commença ses opérations; il y fut délibéré sur les armemens de terre et de mer, sur l'augmentation des troupes et sur les moyens de pourvoir au soutien des armées.

Dès-lors le roi vécut plus retiré, il alla moins à la chasse et interdit plusieurs divertissemens qu'il prenait auparavant. Il travaillait régulièrement avec ses ministres. Louis XV leur faisait des objections sur les principaux points de leur administration, auxquelles ces chefs de bureaux étaient obligés de répondre.

M. le comte d'Argenson, dont le ministère était alors le plus important parce qu'il se trouvait à la tête des affaires militaires, dit au roi que les Français aimaient la gloire, et qu'on

pouvait se flatter du succès des campagnes, pourvu que les généraux secondassent l'ardeur du soldat.

Les conférences avec le ministre des finances furent plus difficiles. Il y avait beaucoup d'anciennes dettes à payer. Les revenus de la couronne étaient hypothéqués; le commerce et l'industrie, qui venaient de reprendre un peu de vigueur depuis la paix, allaient de nouveau retomber dans l'inaction.

Le contrôleur-général dit au roi : « Sire, il ne faut pas déguiser à Votre Majesté l'état des choses. Il faudra faire agir de grands ressorts pour soutenir le poids de la guerre. J'ai combiné l'état de vos finances, elles me procureront des ressources pour quatre ans. Si à la fin de ce terme la paix n'est pas faite, des impôts accablans pour vos peuples pourront seuls vous mettre à même de continuer la campagne. »

Le roi, qui au sortir de cette der-

nière conférence vint chez moi, me dit qu'*il s'était entretenu avec le ministre le plus honnête homme de la France, car je dois appeler de ce nom*, ajouta-t-il, *celui qui a assez de probité pour parler avec franchise à son roi.*

Le ministre de la guerre demanda une augmentation de quarante mille hommes, elle lui fut accordée; et en conséquence les ordres furent donnés pour que la levée s'en fît.

Louis XV, qui ne pouvait commencer la guerre sans fouler ses peuples, voulut être le premier à leur donner l'exemple, en diminuant une partie de sa maison. Il réforma plusieurs de ses équipages de chasse, et un grand nombre de chevaux de course des deux écuries. Il y eut aussi des réglemens sur les petits voyages pour les rendre moins dispendieux. Il fut décidé qu'à la cour il n'y aurait point de

spectacles cette année, et on suspendit les ouvrages du Louvre, etc.

M. le comte d'Argenson dit que « ces épargnes étaient un si petit objet, qu'elles suffiraient à peine pour enrichir un directeur des vivres pendant la guerre. »

Les conseils d'état et les préparatifs de guerre ne me privaient pas de la présence du roi, qui me voyait régulièrement et me faisait part de ses idées et de ses desseins. La résolution qu'il avait prise de se venger de ses ennemis lui donnait un air de satisfaction qu'il n'avait pas avant : sa seule inquiétude était pour ses peuples, il craignait que la longueur de la guerre ne les rendît trop malheureux.

On pensa à exercer les troupes ; il y eut trois camps. M. le prince de Soubise souhaita d'avoir le commandement de celui du Hainaut ; j'en parlai au roi, qui le lui accorda. M. de Che-

vert et M. le marquis de Voyer, pour qui je m'intéressai aussi, furent mis à la tête des deux autres.

Quoique les hostilités fussent commencées en Amérique, Louis XV ne voulut pas les continuer en Europe. Une frégate de l'escadre de Brest ayant pris une frégate anglaise, le roi donna aussitôt ordre de la relâcher, *ne voulant pas*, disait-il, *faire la guerre en temps de paix, et être le premier en Europe à enfreindre le traité d'Aix-la-Chapelle.*

Il n'y avait selon M. le comte d'Argenson qu'un moyen de réussir à la guerre, c'était « de bien battre les ennemis, et de leur prendre beaucoup. »

Les marins me faisaient régulièrement leur cour ; car les escadres devaient faire les honneurs de cette guerre. Il y eut une promotion d'officiers, et je m'intéressai à l'avancement de quelques-uns, sur le rapport qu'on

me fit de leur capacité et de leur bravoure.

Je sais qu'on s'est souvent plaint en France du choix que j'avais fait de certains personnages, soit pour les armées, soit pour l'administration : mais ceux qui m'ont condamnée ne connaissaient pas Versailles. Chaque courtisan s'y fait un parti qui vante ses talens et son génie. Au travers de ces éloges outrés, il est impossible de reconnaître le vrai mérite. Tous ceux qui ont intérêt que leur protégé s'avance à la guerre ou dans le Gouvernement, cachent ses défauts et ne montrent que ses bonnes qualités ; car tous les hommes ont leur point de vue favorable.

La mort de Madame, fille de M. le Dauphin, vint encore affliger Louis XV. J'ai souvent entendu vanter le bonheur des rois : en vérité ils sont plus à plaindre que le reste des hommes. Un citoyen

n'a guères que quelques chagrins domestiques, un monarque joint aux inquiétudes de sa famille celles de l'État.

Louis XV avait encore les yeux humides de larmes, quand il apprit la nouvelle d'un combat qui s'était donné en Amérique, près de l'Ohio, et dans lequel le général Braddock ayant été tué, l'avantage complet était resté à la France. L'acharnement de cette première affaire, dont on trouve le détail dans les Annales de l'Europe, éloignait tous les moyens d'accommodement. Le seul parti qui restait à prendre était celui de se défendre, et ce fut justement celui qu'on ne prit pas.

Les Anglais profitèrent de cette modération ; ils devinrent les maîtres absolus de la mer, et remplirent leur île de prisonniers français.

Dans le temps même où la cour de

Versailles se piquait le plus de tenir ses engagemens, celle de Londres lui reprochait d'y manquer. Le rétablissement des ouvrages de Dunkerque passait pour une infraction à ces mêmes traités, pour lesquels la France sacrifiait ce qui lui restait de puissance sur mer. C'est ainsi que chaque gouvernement voudrait justifier ses vues, et que l'ambition se déguise sous toutes sortes de formes pour arriver à ses fins.

On réitéra les ordres dans tous les ports de mer, et on se prépara à une guerre de terre.

Le roi soupait presque tous les soirs chez moi, et me faisait part de tous ses desseins, de tous ses plans. Les difficultés ne l'étonnaient pas. Louis XV est lent à prendre son parti; mais lorsqu'il l'a pris une fois, il est ferme dans sa résolution. Il paraissait même plus gai qu'à l'ordinaire; la tranquillité in-

térieure dont jouissait alors l'État y contribuait peut-être beaucoup, car les brouilleries avec la cour d'Angleterre avaient produit un si bon effet, qu'on n'entendait plus parler de schisme. Les curés administraient les malades; ainsi, le clergé et le parlement étaient tranquilles.

On apprit à Versailles que George II, qui avait fait un voyage dans ses états de Hanovre, était de retour à Londres. Sa présence y était nécessaire pour hâter les opérations militaires. On sut en même temps qu'il s'était tenu plusieurs conseils à Kensington, où la guerre avait été décidée. Elle l'était déjà depuis long-temps, et les conseils ne se tenaient que pour délibérer sur les moyens. Les Bretons avaient déjà enlevé à la France deux cent cinquante vaisseaux marchands, et fait plus de quatre mille matelots prisonniers de guerre.

Le premier avantage que les Français avaient remporté dans le Canada, en produisit un second. La nation des Iroquois offrit de s'allier avec la France.

M. le comte d'Argenson me fit voir le discours que les députés de ces peuples sauvages adressèrent à M. de Vaudreuil, qui commandait les troupes du roi. Ils s'exprimaient ainsi :

« Que le grand Esprit conserve le capitaine des Français et ses vaillans guerriers ! Que l'étendue de leur courage puisse se mesurer avec le nombre de leurs blessures ! Nous, qui sommes des nations aussi anciennes que les astres, et les plus courageuses qu'il y ait sur la terre, venons t'offrir le bras droit de nos guerriers. Les robes noires qui sont parmi nous, ont eu soin de nous faire connaître ta nation comme la nation la plus vaillante qu'il y ait, après la nôtre, parce qu'ils ont

vu que ces guerriers pouvaient apprendre des nôtres ce qu'ils ne savaient pas encore. Notre nation, qui compte plus de dix mille lunes, vient donc s'unir à tes forces pour t'assister, afin de régaler nos femmes et nos enfans des corps morts des ennemis du capitaine des Français. Reçois le *calumet* de paix, et en signe de joie pousse trois cris vers le soleil, qui s'est levé pour éclairer nos nations. »

Cette lettre étant publique à Versailles, un courtisan, qui en avait fait la lecture, dit au roi : « Sire, il faut nous allier avec les Iroquois, car ils mangeront autant d'Anglais qu'ils en trouveront. Ces gens-là sont si affamés de gloire, qu'ils dévorent leurs conquêtes. »

Quelques jours après le retour des escadres de Brest, le roi me dit : « Le parlement d'Angleterre voudrait la paix, mais le peuple anglais demande

la guerre. Je ne ferai aucune démarche pour obtenir la première ; mais si on me la propose à des conditions honorables, je l'accepterai. ».

M. de Belle-Isle assurait que tous les bruits qu'on faisait courir en Angleterre ne tendaient qu'à amuser la France et à surprendre le gouvernement.

« M. le Maréchal, lui dis-je, il est impossible que nous soyons surpris, car il y a plus d'un an qu'on nous avertit que nous devons l'être. »

Je n'entrerai pas dans le détail des nombreux combats de mer qui fixèrent alors l'attention de l'Europe.

Mais je laisse loin de moi le concours des calamités générales et particulières dont la France était accablée, cette époque mémorable où les peuples, malgré les premiers succès de la guerre, se voyaient opprimés; où le parlement séparé, dispersé, demeurait sans

puissance ; où le clergé gémissait sur les maux de l'église ; où l'héritier présomptif du trône languissait dans une inaction involontaire, et j'arrive à une catastrophe effroyable. Le lecteur voit sans doute que je vais parler de l'attentat de Damiens contre la personne du roi. Les détails de ce fatal événement me furent assez connus et me touchèrent d'assez près, pour qu'il me soit impossible de les passer sous silence.

Cet exécrable régicide, nommé Robert-François Damiens, naquit en 1714 dans un faubourg d'Arras. Son enfance annonça ce qu'il serait un jour. Dans son pays il n'était connu que sous le nom de *Robert le Diable*. Il s'engagea deux fois, et se trouva au siége de Philisbourg. De retour en France, il entra, en qualité de domestique, au collége des Jésuites, à Paris. Il en sortit pour se marier, en 1738.

Après avoir servi dans différentes maisons, et avoir empoisonné un de ses maîtres dans un lavement, il finit par un vol de deux cent quarante louis d'or, qui l'obligea de prendre la fuite.

Ce scélérat aliéné, dont l'humeur sombre et ardente ressemblait à la démence, revint à Paris le 31 décembre. Ayant paru à Versailles dans les premiers jours de l'année 1757, il prit de l'opium plusieurs fois et se fit saigner. Il méditait alors l'attentat horrible, qu'il exécuta le lendemain vers les cinq heures trois quarts du soir.

Ce monstre s'était muni d'un couteau à ressort, qui, d'un côté portait une longue lame pointue, et de l'autre un canif à tailler des plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il attendit le moment où le roi devait monter en carrosse pour aller à Trianon. Le jour ne luisait plus, le froid

était excessif, tous les courtisans portaient des manteaux. L'assassin en avait un. Ainsi vêtu, il pénètre vers la garde, heurte en passant le dauphin, se fait place à travers la garniture des Gardes-du-Corps et des Cent-Suisses, aborde le roi, et le frappe de son canif au côté droit, se rejette dans la foule, reste le chapeau sur la tête. Au sang qui coule, le roi s'aperçoit qu'il est blessé, il se retourne, et à l'aspect d'un inconnu couvert, et dont les yeux étaient égarés, il dit, avec le plus grand sang-froid: *C'est cet homme qui m'a frappé, qu'on l'arrête, et qu'on ne lui fasse pas de mal.*

L'assassin fut arrêté sur-le-champ. Son premier propos fut: qu'on prenne garde à monseigneur le dauphin, qu'il ne sorte pas de la journée. A ces paroles, on ne doute pas qu'il n'y ait une conspiration tramée contre toute

la famille royale. La blessure du roi était légère, mais l'arme pouvait être empoisonnée.

La crainte s'était emparée de l'ame de Louis XV. On le met au lit, sa famille l'entoure, il ne me voit pas : il juge que l'on m'a écartée, qu'on lui dissimule le danger où il est ; mais le lendemain on lève l'appareil, et au lieu de plaie les chirurgiens ne trouvent qu'une large saignée qui n'aurait pas empêché un simple particulier de vaquer à ses affaires. J'étais dans un état difficile à dépeindre. La crainte et l'incertitude remplissaient tour-à-tour mon ame ; enfin, j'appris l'état du roi et je fus rassurée.

Damiens fut conduit à la salle des Gardes-du-Corps : ceux-ci usèrent envers lui des plus cruels traitemens pour le faire parler, mais inutilement. Le grand-prévôt de l'hôtel s'empara du parricide.

A la première nouvelle de l'assassinat du Roi, parvenue dans la capitale quelques heures après, tout fut en rumeur. L'archevêque ordonna les prières de quarante heures; les spectacles se fermèrent (1).

Damiens fut transféré la nuit du 17 au 18 janvier à Paris, dans la tour de Montgommery. On lui avait préparé un logement au-dessus de la chambre que Ravaillac avait autrefois occupée.

---

(1) Quelle différence de cette époque à celle de la maladie de ce prince à Metz! On détestait sans doute le monstre qui avait osé porter ses mains sur son roi; on demandait des nouvelles du monarque; on désirait connaître tous les détails de cet affreux événement; mais c'était de la curiosité et non de l'intérêt: on était plus consterné qu'affligé; les larmes ne coulaient pas, les églises étaient vides. Quelle leçon pour Louis XV s'il eût pu la recevoir, si l'adulation ne l'eût empêché de connaître les véritables sentimens de son peuple! (*Note de l'Éditeur.*)

Malgré les tortures les plus cruelles, que le scélérat supporta avec une intrépidité effrontée, il ne fut pas possible de lui arracher le moindre aveu qui pût faire penser qu'il avait des complices.

Dans son premier interrogatoire, il dit *que la religion seule l'avait déterminé à cet attentat;* il s'écria, à la question, *qu'il avait cru faire une œuvre méritoire pour le ciel.* Il persista constamment à dire que les plaintes de l'archevêque de Paris, le refus des sacremens, la disgrace du parlement étaient les seuls motifs qui l'avaient porté au régicide. Ce malheureux n'était donc qu'un insensé fanatique, moins abominable à la vérité que Ravaillac et Jean Chatel, mais plus fou, et n'ayant pas plus de complices que ces deux énergumènes. Les seuls complices de ces monstres sont pour l'ordinaire des fanatiques dont les

cervelles échauffées allument, sans le savoir, un feu qui va embraser les esprits faibles, insensés et atroces. Damiens agit dans la même illusion que Ravaillac; et après avoir subi les questions les plus terribles, il fut condamné à mourir dans les mêmes supplices que l'infâme assassin de Henri IV (1).

Damiens était d'une taille assez grande, le visage un peu alongé, le regard hardi et perçant, le nez crochu, la bouche enfoncée. Il avait contracté une espèce de tic, par l'habitude où

(1) Quel est donc, dit Voltaire, l'effet du fanatisme et le destin des rois! Henri III et Henri IV sont assassinés, parce qu'ils ont osé soutenir leurs droits contre les prêtres. Louis XV est assassiné, parce qu'on lui reproche de n'avoir pas assez sévi contre un prêtre. Voilà trois rois sur lesquels se portent des mains parricides, dans un pays renommé pour aimer ses souverains. (*Note de l'Éditeur.*)

il était de parler seul. Il était rempli de vanité, desirant de se signaler, curieux de nouvelles, frondeur, quoique taciturne, et intérieurement obstiné à suivre tout ce qu'il projetait; hardi pour le mettre à exécution, effronté, menteur, tour-à-tour dévot et scélérat, passant du crime aux remords, et continuellement agité par les fougues du sang le plus bouillant.

Son forfait démontre assez ce que produit l'esprit dogmatique. Personne n'eût jamais imaginé que la bulle d'un pape et les billets de confession d'un archevêque de Paris pussent avoir des suites si horribles; mais c'est ainsi que les démences et les fureurs des hommes sont liées ensemble.

Mes ennemis se félicitaient intérieurement de ce que depuis cet événement il m'avait été impossible d'approcher le monarque. Ils me voyaient déjà dans la disgrace, et l'entrée de

Monsieur le Dauphin au conseil doublait leur contentement ; mais il fut de peu de durée, car le roi me rappela auprès de lui. Deux personnages dont j'ai déjà parlé, et qui sans cesse cherchaient à me nuire, furent disgraciés. Le premier (1) eut au moins la consolation de se voir remplacé par son neveu le marquis de Paulmy. Le marquis ne manquait pas d'esprit ; mais, plus livré aux lettres qu'à la politique, il était peu travailleur : aussi ami des plaisirs que son oncle, il n'y apportait ni choix ni réserve, il se plongeait dans la débauche et la crapule. Esclave de toutes les femmes, il n'en était aucune qui ne pût se flatter de lui faire faire ce qu'elle voudrait. Quant au second (2), il semblait qu'on lui eût choisi exprès le

(1) Le comte d'Argenson.

(2) M. de Machault.

successeur le plus inepte, afin de le faire regretter.

Les affaires maritimes donnaient alors beaucoup d'inquiétude. On voyait avec peine l'expédition du Canada confiée à un officier presque octogénaire (1), et le génie d'un Moras (2) ne pouvait lutter contre celui de Pitt. Malgré tout cela, la France triompha, et l'Inde fut la seule partie du monde où les Anglais eurent un succès marqué, qui les consola des revers éprouvés dans le Canada et en Europe.

Tandis que nos escadres couvraient les mers, le roi de Prusse continuait à exercer en Saxe les vexations les plus inouies. Le ministre saxon récapitulant tous les maux de sa patrie, s'écriait : Ce sont des faits si avérés,

(1) M. Dubois de la Motte.

(2) Successeur de M. de Machault.

que, si les hommes se taisaient, les pierres mêmes parleraient. L'impératrice de Russie avait déclaré qu'elle se proposait une vindicte proportionnée au dommage causé dans l'électorat; l'empereur avait mis au banc de l'empire le monarque Prussien.

Rien n'intimidait Frédéric, et tandis que le roi de France était assassiné au milieu d'une nation idolâtre de son maître, on le voyait à Dresde, au milieu d'un peuple ennemi, anathématisé du chef de l'empire, dénoncé aux nations comme le perturbateur du repos de l'Europe et le fléau de l'humanité; on le voyait, dis-je, à Dresde, se promener seul, ne vouloir ni suite ni escorte, dans l'obscurité, au milieu de la nuit la plus profonde, sans que du sein de tant d'opprimés il s'élevât un sujet fidèle pour réclamer sa liberté. Mais si sa grande

ame était au-dessus d'une terreur vulgaire, elle n'était pas sans effroi d'une ligue formée par toutes les puissances.

En voyant tant de forces réunies contre un simple électeur de Brandebourg, malgré la connaissance qu'on avait de ses talens militaires et de sa politique, il n'était personne qui ne prévît pour lui un sort funeste à la fin de la campagne; son discrédit était tel, qu'ayant voulu négocier à Amsterdam un emprunt de cent mille écus, il ne put les trouver. Déjà nous étions entrés en Westphalie, déjà nous l'avions forcé à lever le siége de Prague, quand la bataille de Rosback fournit un nouveau lustre à sa gloire.

Je passe sous silence tout ce qui se passa, tant sur mer que sur terre, jusqu'en 1758. Ces récits, ordinairement fastidieux, n'entrent pas dans

le plan de ces mémoires. L'essentiel est de s'attacher aux résultats, et je reviens à Versailles.

Louis XV sentant l'âge qui s'avançait, fatigué à l'excès d'une guerre malheureuse, à laquelle répugnait son ame, voulait la paix à quelque prix que ce fût; mais il était contrarié par le maréchal de Belle-Isle, qui avait beaucoup d'ascendant sur le conseil. Heureusement ce ministre mourut le 26 janvier 1761.

Il eut pour successeur le duc de Choiseul, auparavant ministre des Affaires Étrangères. J'avoue que je contribuai beaucoup à cette nomination, et que j'eus lieu de m'en glorifier. Qui ne s'est plû à reconnaître dans le duc de Choiseul un homme du plus rare talent? Son esprit était actif; d'un coup-d'œil il saisissait les avantages et les inconvéniens, les facilités ou les obstacles : l'espèce d'hom

mes à employer, les conséquences les plus éloignées, rien n'échappait à ses regards.

Cet esprit vaste planait sur l'Europe. Louis XV, en apprenant le partage de la Pologne, s'écria : *Si Choiseul eût été ici, cet événement eût été prévu et traversé.*

La France lui doit ce fameux pacte de famille, qui découvre aujourd'hui l'ambition des fiers Insulaires. Ce traité facilita la paix de 1761, devenue si nécessaire, et qui prévint d'étranges spéculations politiques.

On reprochait au duc de Choiseul de prodiguer les trésors de l'État; mais où est la preuve de cette accusation vague, intentée contre tant de ministres ?

On lui reproche encore l'amour excessif du plaisir. Il n'y a que les gens médiocres qui puissent soutenir un travail constant, sans l'entre-mêler de

ces dissipations qui renouvellent les forces et le jeu des organes : or, en admettant la nécessité des délassemens, qu'importe qu'on choisisse les femmes ou les jardins, la table ou les beaux-arts, et qu'on réunisse même tous les goûts, si les facultés physiques peuvent y suffire?

Quelques anecdotes falsifiées ont donné lieu sur lui à faire de mauvais contes dénués de toute vraisemblance (1).

(1) L'anecdote que je vais rapporter prouvera qu'il savait humilier ses ennemis avec esprit.

Une femme de qualité, belle, peu spirituelle, moins difficile encore, frondant toutes ses opérations, ne lui épargnait ni les ridicules ni les noirceurs. Son rang la rendait dangereuse jusqu'à un certain point. Le duc de Choiseul feignit d'ignorer ses dispositions, et parut la distinguer. De simples égards de sa part étaient aperçus. Il fut un jour chez cette dame, débuta par la galanterie, continua par quelques confidences, gagna la confiance, et obtint ses

On a prétendu qu'il ne devait son élévation qu'à la faveur dont il jouissait auprès de moi ; mais son nom, ses talens connus pendant son ambassade à Rome, la protection méritée de la cour de Vienne étaient des titres suffisans, et je suis certaine que la postérité pensera comme moi. Le cœur de M. le duc de Choiseul était franc, son ame honnête, et son caractère sûr.

---

faveurs. Au lieu de beaux sentimens, il dit à cette dame : Je ne sais trop comment vous remercier, car j'ignore ce qui m'a valu vos bontés. Ce n'est pas une surprise que ma figure ait faite à vos sens, je suis fort laid ; ce n'est pas un secret penchant, car je sais que vous m'abhorrez ; ce n'est pas le desir que j'ai montré de vous plaire ; c'est la première fois que je viens chez vous. Ne puis-je savoir, madame, à quo je dois vos faveurs ? ou serai-je dans l'humiliante idée que vous n'avez rien fait d'extraordinaire pour moi ? (*Note de l'Édit.*)

A peine pourvu du ministère de la marine, il s'en occupa avec ardeur, et lui rendit la vie et l'activité. Les difficultés de la paix furent bientôt aplanies ; en un mot, je ne crains pas de le dire : le ministère de M. de Choiseul fut le plus sage et le plus heureux du règne de Louis XV.

Le roi était destiné à éprouver dès-lors les plus grands chagrins. La mort moissonna successivement, sous ses yeux, des objets chers à son cœur.

Madame Infante, duchesse de Parme, venue à Versailles pour y recevoir les caresses de son auguste père, qui l'avait toujours beaucoup aimée, fut la première qui périt. Le prince de Condé, que ses graces et sa jeunesse, le comte de Charolois, que la vigueur de son tempérament et la vie la plus active ne purent empêcher de descendre au tombeau, suivirent la duchesse ; et le 21 mars 1761, le duc de Bourgogne

succomba à ses souffrances, après avoir langui plus d'un an.

Ici se terminent les mémoires écrits par madame la duchesse de Pompadour.

A toutes les pertes que le roi venait de faire, se joignit la mort de madame la duchesse de Pompadour.

Une maladie grave qui lui survint pendant un voyage de plaisir fait à Choisy, maladie qui la réduisit bientôt à un état de langueur dont la mort seule devait être le terme, aurait été un spectacle déchirant pour l'amour et même pour la seule amitié. Louis XV, qui dès le commencement voulut que la faculté ne lui dissimulât rien, reçut sans émotion le coup fatal qu'elle lui pronostiqua. Il faut tout dire. En même temps il se conduisait avec la favorite comme s'il eût cru le contraire. Il lui prodigua non seulement les égards, les attentions, les assiduités

les plus consolantes pour un malade, mais il continua de la consulter sur les affaires publiques. Les ministres, le royaume, tout lui resta soumis comme auparavant (1).

Chaque matin le duc de Fleury, gentilhomme de la Chambre, de service, apportait au Roi le bulletin des médecins de la marquise. Transportée de Choisy à Versailles, elle eut le privilége réservé à la seule famille royale, de rester malade et de payer tribut à la nature en 1764, à peine âgée de 44 ans, dans le château, d'où l'on écartait avec tant de soin tout ce qui peut y rappeler les misères et la fin de la vie humaine. Il est vrai qu'à peine expirée, on rejeta son corps, renvoyé sur une civière, à son hôtel particulier dans la ville, et l'on observa que Louis XV, de ses fenêtres,

(1) Vie privée de Louis XV.

la vit froidement passer. C'était le signe de l'apathie la plus complette.

Sans doute tout sentiment d'amour était éteint pour elle dans le cœur du monarque ; mais quel homme peut voir briser, sans verser des larmes, une union de vingt ans !

La marquise avait de l'esprit, mais elle aimait l'argent, et n'envisagea, dans le premier rang, qu'une facilité de plus, d'en acquérir et de satisfaire son attrait pour le luxe et les frivolités.

Son caractère la rendait susceptible d'être asservie à son tour ; et si elle régna sur le roi, M. de Machault, l'abbé de Bernis, le maréchal de Belle-Isle et le duc de Choiseul la dominèrent à leur tour.

D'après son caractère, on ne se serait pas attendu que madame de Pompadour eût vu approcher la mort sans murmures et avec une fermeté hé-

roïque. Le lieu où elle était, la tournure d'esprit de Louis XV, tout exigeait qu'elle ne manquât pas de remplir les derniers devoirs de la religion ; ce qu'elle fit, sans faste et sans pusillanimité. Elle demanda pardon hautement à sa maison et à tous les courtisans présens du scandale qu'elle leur avait donné.

Le jour même où elle attendait sa dernière heure, le curé de la Madeleine, paroisse de son hôtel, à Paris, vint la voir, et comme il prenait congé d'elle : *Un moment*, lui dit-elle, *M. le curé, nous nous en irons ensemble.*

La marquise avait acheté pour sa sépulture la chapelle de la maison de Créqui, aux Capucines, à Paris ; elle y fut inhumée.

Louis XV oublia madame de Pompadour un instant après son trépas. Eh ! que n'eût pas oublié Louis XV ?

Il oublia jusqu'à son fils unique, l'héritier présomptif du trône, le dauphin, dont la mort répandit un si grand deuil sur toute la France.

Sous quelque point de vue qu'on envisage le dauphin, dans la société comme dans son cabinet, en santé comme au lit de mort, on le placera immédiatement auprès de St.-Louis pour ses vertus morales, et pour les qualités de l'esprit et du cœur, à côté des meilleurs princes et des plus grands héros de sa race.

En apprenant la mort de ce prince, le docteur Maty écrivait d'Angleterre au duc de Nivernois, qui avait été ambassadeur dans cette île : *Permettez à un étranger de mêler ses larmes aux vôtres et à celles de toute la France. Germanicus, pleuré des Romains, le fut aussi de ses voisins, des ennemis même de leur empire. Si monsieur le dauphin jette*

en ce moment les yeux sur la terre ; il n'y voit plus que des cœurs français.

Stanislas, quand il reçut la lettre qui lui annonça le trépas du dauphin, s'écria, en soupirant : la perte réitérée d'une couronne n'est jamais allée jusqu'à mon cœur, celle du dauphin l'anéantit.

Je pourrais encore citer mille exemples qui honorent la mémoire de ce prince; mais l'histoire lui réserve des pages consacrées à son éloge.

La dauphine et la reine ne survécurent pas long-temps à ce malheureux prince, et le monarque soutint ces pertes réitérées et douloureuses, avec son sang-froid et son indifférence ordinaires.

Nous n'ignorons pas les bruits qu'on a fait courir sur ces trois morts, quoique toutes différentes, toutes lentes, toutes prévues et toutes fixées à des

époques certaines. Ces bruits ont pris leur source dans une première supposition, que l'assassinat de Louis XV était le résultat d'un complot profond; et, comme le crime ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en recueille le fruit, on avait porté l'horreur, jusqu'à soupçonner l'héritier présomptif du trône; mais la maîtresse du monarque se trouvant la première dans la chaîne des victimes, toutes ces combinaisons furent dénuées de fondement; c'est qu'on ne peut croire raisonnablement que la même main qui aurait donné du poison à la favorite, en eût fait autant pour le dauphin, la dauphine et la reine; c'est qu'alors il faut admettre à la cour deux sectes d'empoisonneurs, qui, luttant tour-à-tour l'une contre l'autre, se seraient exercées à l'envi à commettre ces atrocités, et qui l'auraient fait sans autre fruit que l'impunité,

tandis que le roi, du moins par son silence, autorisant ces jeux exécrables, aurait joui du plaisir barbare de voir immoler autour de lui les personnes les plus chères; spectacle qui, par la langueur et l'effroi qu'il répandait, à moins de donner à Louis XV le cœur d'un Néron et la dissimulation d'un Tibère, aurait été un supplice perpétuel pour lui, un supplice insoutenable pour les plus affreux scélérats. Jamais Louis XV ne fut ni méchant, ni criminel, mais faible, insouciant toute sa vie; mais crapuleux, libertin une partie de ses jours.

Ceux qui crurent voir dans la mort de la favorite dont nous venons de publier les mémoires, le terme de la dissolution du monarque et des maux de l'État, se trompèrent. Louis XV ayant songé à faire son testament en 1766, parut un instant vouloir réparer le scandale de sa conduite; mais

bientôt rendu à lui-même, à ses faiblesses, il n'en souffrit pas moins que son royaume devînt la proie de tous les brigands qui l'entouraient ; il n'en accueillit pas moins, pour les porter au fait des grandeurs et de l'opulence, les d'Aiguillon, les Lavrillière, les Richelieu, les Maupeou et les Terray, la honte et l'effroi du siècle qui les vit naître et mourir. Il n'en fit pas moins asseoir auprès de lui sur le trône madame du Barry, femme d'une condition obscure, sans éducation, sans talens, vouée au libertinage dès sa plus tendre jeunesse, et qui ne lui donna que les restes de la plus vile prostitution.

Les affaires de l'État, les finances ne devinrent pas plus florissantes, et l'amour du peuple pour son roi s'affaiblissant tous les jours davantage, finit par dégénérer en mépris. Louis XV fut peu regretté. A l'instant où il

mourut, toute la cour partit de Versailles et se rendit à Choisy. Il ne resta auprès du cadavre que les gens nécessaires au service. On ne remplit aucune des formalités d'usage. Au bout de deux fois vingt-quatre heures on transporta, avec une très-mesquine suite, le royal cadavre dans un carrosse de chasse. Les méchans dirent alors *que l'escorte avait fait courir le mort du même train qu'il les avait menés si souvent durant sa vie.*

Nous terminerons par deux bons mots, qui donnent une idée de l'insouciance, pour ne pas dire de la haine des Français pour Louis XV.

Un ivrogne étant dans un cabaret, on voulait le faire sortir : pour s'en débarrasser, on lui dit que le convoi de Louis XV allait passer, et qu'on ne voulait plus lui donner à boire : *Comment*, s'écria-t-il, *ce b..... là nous a fait mourir de faim pendant sa*

vie ; et il nous ferait encore mourir de soif à sa mort !

L'abbé de Sainte-Geneviève se trouvant plaisanté par des seigneurs sur le peu de vertu de la Sainte dont on avait découvert la châsse, répondit : *Eh ! de quoi vous plaignez-vous, messieurs,* EST-CE QU'IL N'EST PAS MORT ?

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building